



# Bulletin Officiel

N°6856 Lundi 8 mai 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ÉLECTIVE

EURO-CYCLES

3

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

4

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ONE TECH HOLDING

5

### INDICATEURS D ACTIVITES TRIMESTRIELS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

7

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP CEA

8

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

9

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

10

### COMMUNIQUES DE PRESSE

BH BANK : APPEL A CANDIDATURE

11

UBCI : APPEL A CANDIDATURE

20

### AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SNMVT-MONOPRIX

29

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-

35

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

BH LEASING 2023-1 SANS APE

41

CIL 2023-1

44

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

49

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

**ANNEXE II**

**ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

- ASSURANCES BIAT
  
- LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE -CARTE-
  
- TUNISIAN PRUDENCE FUND

**ANNEXE III**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRÊTÉE AU 31 MARS 2023**

- SICAV BH CAPITALISATION

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

**EURO-CYCLES S.A**

Siège Social : Zone Industrielle Kalaa Kébira 4060 Sousse.

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société EURO-CYCLES S.A sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra **le Vendredi 26 Mai 2023 à 10 h 30**, au siège social de la Société sis à la Zone Industrielle KALAA KEBIRA Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour unique suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration et ce pour un mandat de trois ans (2023-2024 et 2025) et jusqu'à la date de tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

**NB :**

- Par actionnaires minoritaires, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0.5% du capital (soit pas plus de 49 005 actions)

**Remarque :**

- Les Documents afférents à cette Assemblée (CV et pièces d'identité des candidats) ainsi que tous les documents prévus par l'article 22 de la Décision Générale du CMF N°23 du 10 mars 2020 sont mis à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société EURO-CYCLES S.A à partir du Mardi 03 Mai 2023.

---

2023 – AS – 0561

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ONE TECH HOLDING S.A**

Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2—2035 Ariana

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra **le Mercredi 24 Mai 2023 à 10 heures**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis à rue du lac Turkana -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2022 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit ;
11. Questions diverses ; et
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****ONE TECH HOLDING S.A**

Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2—2035 Ariana

La Société One Tech Holding publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 Mai 2023.

**« PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent .....(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2022 qui s'élève à 24 376 778,868 TND comme suit :

Résultat de l'exercice 2022	24 376 778,868
Résultats reportés :	115 156 719,441
<i>Résultats reportés (antérieurs à 2014)</i>	<i>255 114,550</i>
<i>Résultats reportés (dividendes imposables)</i>	<i>114 901 604,891</i>
Bénéfices distribuables	139 533 498,309
Fonds social	180 000,000
Résultats reportés :	139 353 498,309
<i>Résultats reportés (antérieurs à 2014)</i>	<i>255 114,550</i>
<i>Résultats reportés (dividendes imposables)</i>	<i>139 098 383,759</i>

Le conseil d'administration prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	14 177 225,077

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un montant de 0,160 dinars par action correspondant à la somme globale à distribuer de 12 864 000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du ..... 2023.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2022.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 50 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2022.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**SEPTIEME RESOLUTION**

Sur proposition du conseil d'administration réuni en date du 07 Juin 2022 l'assemblée générale ordinaire décide d'attribuer aux membres du comité permanent d'audit une rémunération annuelle brute de 10.000 DT par membre.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**HUITIEME RESOLUTION**

Questions diverses

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à..... ».*

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS

#### L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

La Société L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie ci-dessous ses indicateurs d'activité du 1<sup>er</sup> Trimestre 2023 :

#### Indicateurs clés (en Milliers de dinars):<sup>(1)</sup>

	Libelle	Performances du 1er Trimestre		Cumul Période du 01/01 au 31/03		Variation		2022
		2023	2022	2023	2022	En valeur	En %	
	( <i>'000</i> ) dinars							
<b>1</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>13 675</b>	<b>24 984</b>	<b>13 675</b>	<b>24 984</b>	<b>-11 309</b>	<b>-45,3%</b>	<b>102 178</b>
	<i>Chiffre d'affaires Local</i>	4 628	11 229	4 628	11 229	-6 601	-58,8%	50 024
	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	9 046	13 755	9 046	13 755	-4 709	-34,2%	52 154
<b>2</b>	<b>Volume de Production (Equivalent Batterie standard)</b>	<b>162 669</b>	<b>114 583</b>	<b>162 669</b>	<b>114 583</b>	<b>48 086</b>	<b>42,0%</b>	<b>733 432</b>
<b>3</b>	<b>Investissements</b>			<b>1 342</b>	<b>411</b>	<b>931</b>	<b>226,6%</b>	<b>1 297</b>
	<i>Investissements corporels et incorporels</i>			1 342	411	931	226,6%	1 297
	<i>Investissements financiers</i>			0	0	0		0
<b>4</b>	<b>Structure d'endettement</b>			<b>94 861</b>	<b>87 258</b>	<b>7 603</b>	<b>8,7%</b>	<b>91 232</b>
	<i>Endettement à long et moyen terme</i>			32 112	33 922	-1 810	-5,3%	27 770
	<i>Crédits de gestion</i>			62 749	53 336	9 412	17,6%	63 462

<sup>(1)</sup> Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières et les relevés bancaires. Ces informations sont provisoires.

#### Commentaires :

- Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, notre chiffre d'affaires global a connu une diminution de 45,3% comparé à la même période de 2022 passant de 25,0 à 13,7 millions de dinars. Cette baisse s'explique par le retard occasionné dans le renouvellement de l'agrément de l'unité de recyclage, qui a dû s'arrêter pendant 1 mois. L'activité de l'unité de recyclage est revenue à la normale à partir de mi-février 2023 et les ventes de la société ont repris normalement à partir du mois de mars 2023.
- Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le chiffre d'affaires local a diminué de 58,8% passant de 11,2 MDT à 4,6 MDT.
- Le chiffre d'affaires export a diminué de 34,2% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année dernière; passant de 13,8 MDT à 9,0 MDT.
- La production du trimestre enregistre une hausse de 42% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.
- Les investissements de la période ont été de l'ordre de 1,3 MDT.
- L'endettement total de la société est passé à 94,9 millions de dinars au 31 mars 2023 comparé à 91,2 millions de dinars au 31 décembre 2022.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP CEA**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 37-2008 du 26 novembre 2008  
**Adresse :** Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 13 Mars 2023, « **Attijari Gestion** » gestionnaire de **Attijari FCP CEA**, porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022 un dividende de :

**0,509 dinars par part**

Ce dividende est payable à partir du **29 Mai 2022** auprès des guichets d'Attijari bank.

**Option**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **Attijari FCP CEA**, dès sa mise en paiement

---

2023 – AS – 0565

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 45-2010 du 22 décembre 2010

**Adresse :** Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie

Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 13 Mars 2023, « **Attijari Gestion** », gestionnaire de **Attijari FCP Dynamique**, porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022 un dividende de :

**0,410 dinars par part**

Ce dividende est payable à partir du **29 Mai 2023** auprès des guichets d'Attijari bank.

**Option**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **Attijari FCP Dynamique** dès sa mise en paiement.

---

2023 – AS – 0566

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999

**Siège Social :** Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie

Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 13 Mars 2023, **Attijari Obligataire SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022 un dividende de :

**5.520 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **22 MAI 2023** auprès des guichets d'Attijari bank.

**Option**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **Attijari Obligataire SICAV** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2023 – AS – 0567

## بلاغ الشركات(\*)

### BH بنك

المقرّ الإجتماعي : 18، شارع محمد الخامس – 1023 تونس

## اعلان فتح باب الترشيح لمنصب متصرف بمجلس إدارة BH بنك ممثلا لصغار المساهمين

### الفصل الأول موضوع طلب الترشّحات

طبقا للفصل عدد 47 القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية وعملا بمنشور البنك المركزي عدد 05-2021 المؤرخ في 19-08-2021 الخاص بحوكمة البنوك والمؤسسات المالية و خاصة الفصول 19-23-24 و 25 و قرار وزارة المالية المؤرخ في 13-02-1997 كما تم تنقيحه و اتمامه بالنصوص اللاحقة و خاصة قرار وزير المالية المؤرخ في 15-08-2019 المنظم لبورصة الأوراق المالية و خاصة الفصولين 38 و 39. و للقرار العام عدد 23 لهيئة السوق المالية بتاريخ 10 مارس 2020 المتعلق بضبط معايير و صيغ تعيين مستقلين بمجلس الإدارة و مجلس المراقبة و ممثل صغار المساهمين يعترزم BH بنك الكائن مقره ب 18، شارع محمد الخامس 1080 تونس، الإعلان عن طلب ترشّحات لاختيار متصرف ممثلا لصغار المساهمين لفترة ثلاثة سنوات تمتد من (2023-2024-2025) قابلة للتجديد مرة واحد على الأكثر.

ويتمثّل موضوع طلب الترشّحات في اختيار مُمثّل لصغار المُساهمين صلّب مجلس إدارة BH بنك يتمتّع بالخبرة العمليّة في المجال المالي و البنكي. ويعتبر [ صغير المساهمين ] كل مساهم لا يملك فرادى أكثر من 0.5% من راس المال و المستثمرين المؤسساتيين الذين لا يملكون فرادى أكثر من 5% من راس المال. لكل راغب للترشح لهذا المنصب الاستجابة للشروط التالية :

### الفصل الثاني الشّروط الدنيا للترشح لمنصب مُتصرف مُمثّل لصغار المساهمين

وفقا لما ورد بمنشور البنك المركزي عدد 05-2021 المؤرخ في 19-08-2021 و بالفصل 47 من القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية. يجب أن تحتوي تركيبة مجلس إدارة البنك على مُمثّل لصغار المُساهمين و أن لا يكون في حالة تضارب مصالح فعلية أو مُحتملة وذلك وفقاً للشّروط الدّنيا التّالية :

#### 1) الشّروط القانونيّة :

يجب علي المترشح ان يكون شخصا طبيعيا وأن يُلبّي الشّروط المنصوص عليها بالفصول عدد 47 - 56 و 60 من القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصل 193 من مجلة الشركات التجارية و الفصول عدد 19-23-24 و 25. من منشور البنك المركزي عدد 05-2021 المؤرخ في 19-08-2021.

- أن يكون متمتعا بكامل حقوقه المدنيّة و غير مشمول بأي مانع من موانع ممارسة هذا النشاط .
- ان لا يكون من بين الأشخاص الذين وقعت إدانتهم من أجل جنائية أو جنحة ماسّة بالأخلاق العامّة أو النّظام العام أو القواعد المنظّمة للشّركات وكذلك الذين لا يستطيعون ممارسة التّجارة بحكم مهنتهم.

- ان لا يكون موظفا في خدمة الإدارة إلا في صورة وجود ترخيص خاص من وزارة الإشراف.
- أن لا يكون قد صدر في شأنه حكم نهائي بالتفليس .
- أن لا يكون قد أدين في جريمة مُخلّة بالشرف أو خيانة الأمانة أو يكون قد أشهر إفلاسه أو دخل في تسوية مع دائنيه.
- أن لا يكون متصرفا أو وكيلًا لشركات وقع التصريح بإفلاسها أو إذا كان قد صدر عليه حكم جزائي للتسبب في الإفلاس.
- ان لا يكون قد صدر ضده حكم باتّ من أجل مخالفة تراتيب الصّرف أو التشريع المتعلق بمكافحة الإرهاب و منع غسل الأموال .
- ان لا يكون قد صدر ضده عقوبة شطب و /او سحب ترخيص أو رخصة لممارسة نشاط مهني مُنظّم .
- ان لا يكون في وضعية مُخالفة مع إدارة الجباية و/ أو صناديق الضمان الاجتماعية .
- ان يكون قادرا على المشاركة بصفة فعلية في مختلف اجتماعات و مداورات المجلس و اللجان المُنبثقة عن المجلس كأى عضو من الأعضاء الاخرين .
- أن لا يكون عضوا بمجلس إدارة بمؤسسة مالية أخرى.
- ان يكون شخصا طبيعيا مُساهما في رأسمال BHبنك و أن لا تفوق نسبة مساهمته 0.5 % من راس المال .
- ان تكون له معرفة دقيقة بكلّ مكونات النّشاط المصرفي ومقدرة على تحليل و تدقيق المعطيات .
- أن يكون خلوا من الموانع المنصوص عليها بالفصل 60 من القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية.

## (2) شروط متعلّقة بعدم تضارب المصالح :

يجب على المترشح ان يستجيب للشروط التالية

- يجب ان لا يكون او لم يكن في الخمس سنوات السابقة لتقديم الترشح
- \* رئيسا مديرا عاما –مديرا عاما –مديرا عاما –اجيرا للبنك
- \* رئيسا مديرا عاما –مديرا عاما –مديرا عاما –اجير شركة تنتمي لنفس المجمع الذي ينتمي له البنك .
- ان لا يكون رئيسا مديرا عام –مديرا عاما –مديرا عاما مساعدا – لشركة يكون البنك بصفة مباشرة او غير مباشرة عضوا في مجلس ادارتها او عضوا في مجلس المراقبة او ان يكون فيها رئيس مجلس إدارة او مديرا عاما او مديرا عاما مساعدا او رئيس هيئة الإدارة الجماعية او المدير العام الوحيد للشركة المعنية ( الحالي او كان ذلك منذ 5 سنوات ) او اجيرها او –عضو مجلس إدارة او عضو مجلس مراقبة .
- ان لا يكون اصل او فرع او قرين /
- \* الرئيس المدير العام او المدير العام او المدير المساعد او رئيس هيئة الإدارة الجماعية او اجير

البنك

- \* الرئيس المدير العام او المدير العام او المدير العام المساعد او رئيس هيئة الإدارة الجماعية او اجير شركة تنتمي لنفس المجمع الذي ينتمي اليه البنك .
- ان لا يكون مسدي خدمات خاصة او مستشارا او صيرفيا او مزودا للبنك .
- أن لا يكون في نفس الوقت عضو مجلس إدارة- مجلس مراقبة او هيئة الإدارة الجماعية لشركة اخري مدرجة بالبورصة تنشط في نفس القطاع البنكي او شركة تنتمي لنفس المجمع .
- ان لا تربطه علاقات على معنى الفصل 57 من القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية.

- لا يمكن للمترشح ان تكون له يوم إيداع ملف الترشيح اي مصلحة مباشرة او غير مباشرة مع البنك و مساهميه غيرالمساهمين الصغار او أعضاء مجلس ادارته من شأنها ان تضعه في وضعية تضارب مصالح حقيقي او محتمل .
- أن لا يكون في جمعية موضوعها له علاقة مباشرة او غير مباشرة مع السوق المالية.

### 3) شروط الكفاءة :

- أن يكون حاصلًا على شهادة جامعيّة عليا كحدّ أدنى في اختصاصات ذات علاقة بالمالية أو المحاسبة أو العلوم الاقتصادية أو علوم التّصرّف أو الإعلامية أو الشؤون القانونية (شهادة الأستاذيّة أو ما يعادلها كحدّ أدنى)
- أن تتوفر له الخبرة العمليّة لفترة لا تقلّ عن عشر سنوات.

### 4) القواعد والقيم السلوكيّة :

- الكفاءة المهنية والإدارية والعلمية مع القدرة على تحمّل المسؤولية وأعبائها.
- ممارسة عمله بأمانة ونزاهة وموضوعيّة مع وضع مصلحة BH بنك فوق كلّ اعتبار والعمل على تجنّب أي تضارب للمصالح أو استغلال منصبه أو معلومات استقاها من البنك لتحقيق مآرب شخصيّة.
- الحرص على القيام بجميع الواجبات المنصوص عليها بموجب القوانين والإجراءات المنظّمة للعمل والتأكد من أن جميع القرارات المتخذة تصبّ في صالح BH بنك.
- ممارسة المهام بصورة مستقلّة عن إدارة البنك وذلك لمراقبة عمل الإدارة التنفيذية وتعزيز عمليّة المسائلة لها.
- المحافظة على سرّيّة الأعمال وسرّيّة ما يتوفّر لديه من بيانات ومعلومات تتعلّق بـ BH بنك والمتعاملين معه من مودعين أو مقترضين أو مستثمرين وغيرهم، إلّا في إطار ما يسمح به القانون ويبقى هذا نافذا بعد انتهاء العضويّة بالمجلس.
- المواظبة على حضور جميع اجتماعات مجلس الإدارة أو اللجان المنبثقة عنه والالتزام بالمواعيد.
- ملاحظة : يقصى كل مطلب ترشّح مخالف لشروط طلب الترشّحات

### الفصل الثالث : الوثائق المكوّنة لطلب الترشّحات

- يجب أن يحتوي الظرف المتضمّن لمطلب المترشّح على الوثائق التّالية :
- كراس الشروط تحمل تأشير المشارك على كل صفحة وإمضاؤه في آخر الوثيقة مع بيان التاريخ.
- مطلب ترشّح باسم رئيس مجلس إدارة BH بنك .
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية.
- السيرة الذاتيّة المفصّلة للمترشّح (وفقا للأنموذج المدرج بالملحق عدد 3) مدعّمة بالوثائق (الشّهائد العلميّة، المسار المهني والتّكوين، الخبرات العمليّة والكفاءة،...) ويتعين على المترشّح تقديم نسخ مطابقة للأصل من الشّهائد العلميّة مصحوبة بشّهائد معادلة بالنسبة للشّهائد الأجنبيّة رسالة تحفيز (تقديم موجز للمترشّح يتضمّن تعليلا لطلب ترشّحه مع ذكر السمات الرئيسيّة لشخصيّته).
- تصريح على الشرف يحمل إمضاء المترشّح معرّف به (وفقا للفصل 193 من مجلة الشركات التجارية) (وفقا للأنموذج المدرج بالملحق عدد 1).
- شهادة تثبت خبرته كعضو مجلس إدارة بشركة خفية الاسم
- شهادة في عدد اسهم BH بنك التي يملكها المترشّح مسلمة من قبل الشركة الماسكة الأسهم

- نسخة مطابقة للاصل من التصريح الجبائي
- تصريح يقدمه المترشح للمشاركة في طلب الترشيحات لمنصب متصرف ممثل لصغار المساهمين بمجلس إدارة BH بنك (وفقا للأنموذج المدرج بالملحق عدد 2).
- شهادة من كتابة المحكمة تفيد ان المترشح ليس تحت طائلة الإفلاس او المنع من ممارسة هذا النشاط وفق ما ورد بالفصل 193 من مجلة الشركات التجارية .
- مضمون من سجل السوابق العدلية يرجع تاريخها الى اقل من ثلاثة اشهر من تاريخ إيداع ملف الترشح او صل إيداع ( بطاقة عدد 3 ) على ان يتم تقديم البطاقة عدد 3 قبل تاريخ انعقاد الجلسة الانتخابية.

#### **الفصل الرابع - طريقة تقديم الترشيحات**

يمكن لكل راغب في الترشح سحب كراس الشروط بالطرق التالية:

- \* الحضور لدى الكتابة القارة للجنة الصفقات لـ BH بنك مكتب عدد 507 مكرر بالطابق الخامس من البناية الإدارية لـ BH بنك الكائنة بفضاء تونس عمارة k - مونيبليرز - 1073 تونس.

\* تحميل كراس الشروط عبر : [www.bhbank.tn](http://www.bhbank.tn) : موقع الواب :

\* كل طلب استفسار او توضيح يمكن ارساله الى العنوان الالكتروني التالي

[mohsen.kefi@bhbank.tn](mailto:mohsen.kefi@bhbank.tn)

تكون الترشيحات شخصية وفردية ويتم تقديمها على مرحلة واحدة. ترسل الترشيحات باسم السيد رئيس مجلس الإدارة ضمن ظرف مغلق يحمل عبارة "لا يفتح - ترشح لمنصب عضو مجلس إدارة ممثلا لصغار المساهمين " مصحوبة بجميع الوثائق المطلوبة عبر البريد بواسطة رسالة مضمونة الوصول مع الإعلام بالبلوغ أو عن طريق البريد السريع خلال أوقات العمل أو تودع مباشرة بمكتب الضبط المركزي لـ BH بنك الكائن مقره بـ 18، شارع محمد الخامس - 1023 تونس.

ترسل الترشيحات في اجل أقصاه يوم الجمعة 19 ماي 2023 على الساعة الرابعة بعد الزوال ( 16 س) ويكون التاريخ المنصوص عليه بختم مكتب الضبط المركزي BH بنك المرجع لإثبات تاريخ وصول مطلب الترشح.

#### **الفصل الخامس - الترشيحات التي يتم اقصاؤها اليا عند فتح مطالب الترشح**

❖ كل ملف قدم خارج الأجل المشار اليها أعلاه.

❖ كل ملف لا يشتمل على الوثائق التالية:

\* الملحق عدد 1 و 2 و 3

\* شهادة في عدد اسهم BH بنك التي يملكها المترشح مسلمة من قبل الشركة الماسكة الأسهم .

\* مضمون من سجل السوابق العدلية يرجع تاريخها الى اقل من ثلاثة اشهر من تاريخ إيداع ملف الترشح او صل إيداع ( بطاقة عدد 3 ) على ان يتم تقديم البطاقة عدد 3 قبل تاريخ انعقاد الجلسة الانتخابية .

اما بالنسبة لبقية الوثائق المطلوبة فيمكن للجنة الفرز المطالبة بتوفيرها او بتوفير وثائق تكميلية في شأنها على ان يتم تقديمها في اجل لا يتجاوز ثلاثة أيام عمل من تاريخ المطالبة بها .  
وفي صورة عدم توفير الوثائق المطلوبة في الاجل المحدد يتم اقصاء المترشح .

## الفصل السادس - مآل اعلان طلب الترشيحات

يحتفظ البنك بحقه في تحديد مآل طلب الترشيحات وذلك اما بإتمامه او بتأجيله او بالتمديد فيه او بالتصريح بعدم إثماره و لا يحق لأي مُترشح مطالبة البنك باي تعويض او عُرم مهما كان نوعه او قيمته .

قائمة المترشحين الذين تم قبول مطالبهم ستعرض على انظار لجنة تكونت في الغرض . المترشح الذي يقع اختباره من قبل الجلسة العامة الانتخابية و المصادقة عليه من قبل هياكل المراقبة و البنك المركزي التونسي سيقع اقتراحه على الجلسة العامة العادية للبنك.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

## ملحق عدد 1 تصريح على الشرف

إني الممضي أسفله (الإسم واللقب) .....  
صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد .....  
المعيّن محلّ مخابراته بـ (العنوان الكامل) .....

المسمّى فيما يلي "المشارك".

أصرّح على شرفي أنّي :

- لا تربطني علاقات على معنى الفصل 57 من القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية.
- ليست لي اي مصلحة مباشرة او غير مباشرة مع البنك و مساهميه غير المساهمين الصغار او أعضاء مجلس ادارته امن شأنها ان تضعني في وضعية تضارب مصالح حقيقي او محتمل .
- لم اكن خلال الخمس سنوات الأخيرة رئيس مدير عام -مدير عام او اجيرا للبنك
- لست مسدي خدمات خاصة او مستشار او مزود للبنك .
- لست في نفس الوقت عضو مجلس إدارة بنك آخر.
- لست في نفس الوقت عضو مجلس إدارة إحدى الشركات المتفرعة عن البنك
- لست عضوا مسيرا في حزب سواءا على المستوى الوطني او الجهوي او المحلي .
- ليست لي صلة قرابة مباشرة بأيّ شخص يعمل في وظيفة قيادية بالبنك أو إحدى الشركات المتفرعة عنه.
- لم اشغل خلال الستّ سنوات الأخيرة، من بين مراقبي حسابات البنك أو أعضاء فريق عمل المراقبة.
- لم اكن ، خلال الثلاثة أعوام السابقة مرتبطاً أو موظفاً لدى أي من المدققين الحاليين للحسابات أو السابقين للبنك أو مع أيّ من الأطراف المرتبطة بهم.
- لم اكن خلال التسع سنوات الأخيرة، عضواً في مجموعة من الأفراد أو الهيئات تمارس السيطرة الفعلية على البنك وليست لي قرابة مباشرة لأحد المسيطرين على البنك.
- لم يسبق لي أن عملت ضمن إجراء البنك.
- لست في جمعية موضوعها له علاقة مباشرة او غير مباشرة مع السوق المالية

كما أصرّح على شرفي بعدم القيام مباشرة أو بواسطة الغير بتقديم وعود أو عطايا أو هدايا قصد التأثير في مختلف إجراءات التعيين ومراحل إنجاز مهمة عضو ممثل لصغار المساهمين بمجلس الإدارة. كما أصرّح بأنّي لست مفلسا أو في حالة تسوية قضائية.

حرّر بـ ..... في .....

(إمضاء المشارك معرّف به)

ملحق عدد 2

**تصريح بالمشاركة في طلب الترشيحات  
لمنصب متصرف ممثل لصغار المساهمين**

..... إنني الممضي أسفله (الإسم واللقب)  
..... صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد  
..... المعين محلّ مخابراته بـ (العنوان الكامل)  
.....

المسمّى فيما يلي "المشارك"

وبعد الإطلاع على جميع الوثائق الأتي ذكرها والمكوّنة لملف طلب ترشّح لمنصب متصرف مستقلّ بمجلس إدارة BH بنك:

\* كراس الشروط .

\* ملاحق كراس الشروط

وبعد أن إطلعت شخصيًا على الوثائق الموضوعه على ذمتي وقدرت -على مسؤوليتي- طبيعة وشروط المهمة المطلوب انجازها أتعهد وألتزم بما يلي:

\* إنجاز مهمة متصرف ممثل لصغار المساهمين بمجلس إدارة BH بنك وفقا لبنود كراس الشروط ومقتضيات التشريع و الترتيب الجاري بها العمل.

\*

يدفع بنك BH المنح بموجب الاتفاقية المبرمة بيننا بتحويلها إلى الحساب المفتوح بالبنك أو البريد :  
..... تحت عدد..... (ذكر الهوية البنكية أو البريديّة).

اطلعت ووافقت

حرّر بـ ..... في .....

(إمضاء المشارك معرّف به)

## ملحق عدد 3 السيرة الذاتية

### CURRICULUM VITAE

#### ÉTAT CIVIL

#### INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité :                      pays/ date d'émission

Téléphone :

Adresse électronique :                      Adresse actuelle :

Photographie récente  
obligatoire

#### FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date /durée	Domaines d'études/Observations

#### FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Formation	Nom de l'établissement	Date/durée	Observations

**EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE****Expérience dans le domaine bancaire/financier**

Fonction/titre du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

**Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)**

Fonction/titre du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

**Membre dans d'autres organes d'administration/de direction**

Fonction/titre du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

**AUTRES COMPETENCES****LANGUES**

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le .....

Signature légalisée

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

**Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant**

Conformément à la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires et la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) lance un appel à candidature pour la désignation d'un membre indépendant du Conseil d'Administration, dont le mandat est de trois (3) ans, portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025 et peut être renouvelé une seule fois.

Est considéré membre indépendant au sens de la loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec l'UBCI ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

**1. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Les candidats éligibles au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions énoncées dans les articles 193 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, notamment les articles 47 et 60, ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment les articles 2, 3, 4, 5 et 6. Les candidats au poste d'administrateur indépendant doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

**1-1. Conditions juridiques :**

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas être un fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;

- Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.

#### **1-2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts :**

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à l'UBCI et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec l'UBCI, l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - Président du Conseil d'administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de l'UBCI
  - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe de l'UBCI ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle l'UBCI détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de l'UBCI (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de l'UBCI, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président du Conseil d'administration, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de l'UBCI
  - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que l'UBCI ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, Client, Fournisseur ou Salarié du groupe UBCI ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de l'UBCI ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou d'un salarié de l'UBCI ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec l'UBCI ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

### **1-3. Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :**

Le candidat au poste d'administrateur Indépendant doit :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la spécialité ou le secteur financier/bancaire ;
- Avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités bancaires et financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée.

## **2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- ✓ Une demande de candidature au poste d'Administrateur Indépendant au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'UBCI présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- ✓ Un Curriculum Vitae (Annexe 1) ;
- ✓ La fiche signalétique de candidature dûment remplie et signée (Annexe 2) ;
- ✓ Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués (Annexe 3) ;
- ✓ Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat ;
- ✓ Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- ✓ Un bulletin numéro 3 ou le reçu de la demande du bulletin : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à l'UBCI tout document ou information qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Les **Termes de référence** incluant les Annexes prévus pour cet appel à candidature sont téléchargés sur le site de l'UBCI [www.ubci.tn](http://www.ubci.tn) au niveau de l'« Espace actionnaires ».

Pour toute autre information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à l'UBCI par écrit à l'adresse électronique suivante : [chokri.chrouda@ubci.com.tn](mailto:chokri.chrouda@ubci.com.tn)

### 3. MODALITES DE DEPOT

Le dossier de candidature doit parvenir à l'UBCI au plus tard le 19/05/2023 :

- par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre de l'UBCI à l'adresse suivante : Siège social de l'UBCI 139, avenue Liberté 1002 Tunis Belvédère (le cachet de la poste et du bureau d'ordre faisant foi).  
L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'UBCI, doit porter la mention apparente suivante :  
« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'administrateur indépendant »
- ou par courrier électronique à l'adresse suivante : : [chokri.chrouda@ubci.com.tn](mailto:chokri.chrouda@ubci.com.tn)

### 4. CHOIX DES CANDIDATS

La liste des candidats éligibles sera arrêtée par le Comité de Nomination et Rémunération compte tenu du respect des conditions exigées. Le candidat sélectionné sera informé de sa sélection conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La nomination de l'Administrateur indépendant sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

**ANNEXE 1 : CURRICULUM VITAE****INFORMATIONS GENERALES**

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité - pays/date d'émission :

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

**FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES**

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date/durée	Domaines d'études

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS**

Formation	Nom de l'établissement	Date/durée	Observations

**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

**Expérience dans la spécialité ou le secteur bancaire / financier**

<b>Formation/Titre du poste</b>	<b>Organisation/Entreprise</b>	<b>Principales Responsabilités Domaines d'expertise</b>	<b>Date/durée</b>

**Membre dans d'autres Organes d'Administration/de Direction**

<b>Formation/Titre du poste</b>	<b>Organisation/Entreprise</b>	<b>Principales Responsabilités Domaines d'expertise</b>	<b>Date/durée</b>

**AUTRES COMPETENCES**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**LANGUES**

.....  
 .....  
 .....

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis, le

Signature

**ANNEXE 2 : FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE**

<b>Nom et Prénom</b>	..... .....	
<b>CIN <sup>(1)</sup></b>	<b>N°</b> .....	<b>Délivrée à</b> ..... <b>Le</b> .....
<b>Profession/Qualité</b>	..... .....	
<b>Diplômes obtenus <sup>(2)</sup></b>	..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	
<b>Expériences professionnelles <sup>(3)</sup></b>	..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	
<b>Adresse</b>	..... ..... .....	

	.....
<b>Téléphone</b>	<b>Fixe :</b> ..... <b>GSM :</b> .....
<b>E-mail</b>	..... .....
<b>Autres informations</b>	..... ..... ..... .....
<b>Membre de Conseil d'Administration (4)</b>	<b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> <b>Si oui préciser le nombre :</b> .....

- (1) Joindre une copie de la CIN
- (2) Joindre les copies des diplômes
- (3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle
- (4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

**ANNEXE 3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e), (Nom et Prénom) : .....

Titulaire de la carte d'identité nationale n°..... Délivrée à : ..... le : .....

Faisant élection de domicile au : .....

Candidat(e) au poste d'Administrateur Indépendant au Conseil d'Administration de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI), déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par les articles 192, 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, à savoir :
  - Être failli(e) non réhabilité(e), les mineurs(e) incapable et condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
  - Être condamné(e) pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, et en raison de leur charge ne peut exercer le commerce.
- Ne pas être frappé(e) par les interdictions prévues par les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment son article 60 :
  - N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
  - N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
  - N'a pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute ;
  - N'a pas fait l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
  - N'a pas été établi pour la Banque Centrale de Tunisie responsable dans la mauvaise gestion d'une Banque ou d'un Etablissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.
- Ne pas être en situation contradictoire avec les dispositions prévues par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux Etablissements de Crédit N°2021-05 du 19 Août 2021 relative au cadre de gouvernance des Banques et des Etablissements financiers,
- N'ayant pas de liens avec l'UBCI au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers et de l'article 16 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires,
- N'étant pas membre du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec l'UBCI au sens de la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers,
- Ne pas être dans une des situations prévues par l'article 17 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires,
- Ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services à l'UBCI,
- N'ayant jamais fait partie des salariés de l'UBCI ou de son groupe,
- N'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de Commissaire aux Comptes de l'UBCI.

Fait à ....., le .....

Signature Légalisée

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis**

**« SNMVT-MONOPRIX »**

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT  
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées  
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

## 2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

### 2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

### 2.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### 2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### 2.4. Période de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

## **2.5. Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

## **2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing. Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **2.7. Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **2.8. Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### **3. BUT DE L'EMISSION :**

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

### **4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

#### **4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **4.2. Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

#### **4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP

et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéficiaires à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéficiaires distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

#### **4.4. Marché des titres :**

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

#### **4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### **4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

#### **4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.**

**Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.**

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Magasin Général -SMG-**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ( $\frac{3}{4}$ ) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdites actions et droits négociés en Bourse.

### **Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0391

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE



#### **Groupe BH BANK**

Société Anonyme au capital de 35 000 000 Dinars

Siège Social : Immeuble BH Assurance, Rue Zohra FAIZA, Centre Urbain Nord -1082- Cité Mahrajène

Identifiant unique : 0587756X

#### Emission d'un Emprunt Obligataire

« BH LEASING 2023-1 »

**De 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 12 000 000 dinars**

**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**Prix d'émission : 100 dinars**

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BH LEASING réunie le 27/04/2021 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de 50 Millions de dinars dans un délai de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 02/05/2023 a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant de 10 Millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 12 Millions de dinars et ce, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	10,60% brut l'an	Constant par 1/5ème à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

➤ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 12 000 000 de dinars, divisé en 100 000 obligations, susceptibles d'être portées à 120 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «BH LEASING 2023-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

➤ **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/05/2023** auprès des guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **12/05/2023**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (12 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 120 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le 12/05/2023, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

➤ **But de l'émission :**

L'émission de l'emprunt obligataire « BH LEASING 2023-1 » permettra à la société de financer son activité en particulier pour le premier semestre 2023.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

➤ **Dénomination de l'emprunt :** BH LEASING 2023-1

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous titre 5, Chapitre 3 : des obligations.

➤ **Forme des titres :** Nominative

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire

➤ **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la société BH LEASING.

➤ **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

➤ **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/05/2023**, seront décomptés et payés à cette date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **12/05/2023**.

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commence dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **12/05/2028**.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **12 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **12/05/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**  
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,60%** l'an.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**
  - **Durée totale :**  
Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans**.
  - **Durée de vie moyenne :**  
Les obligations sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans**.
  - **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**  
Les obligations sont émises pour une duration de **2,643 ans**.
- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt:**  
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BH LEASING 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BH INVEST** intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre d'obligations détenues.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**  
Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
«CIL 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,046	112,100
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,959	155,041
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,628	128,689
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,481	139,552
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,226	134,268
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,752	135,830
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,831	128,889
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,809	51,833
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,625	37,645
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,180	128,246
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,816	112,873
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,341	112,400
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,891	19,901
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,483	136,536
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,061	134,114
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,928	-
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	190,916	191,013
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,823	12,828
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,353	108,408
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,539	111,598
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,575	15,583
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,097	2,100
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,458	69,478
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,999	146,017
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	108,445	108,520
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,806	119,861
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	153,259	153,414
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	577,648	578,095
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	146,900	148,047
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	187,281	187,675
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	103,149	103,128
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,502	142,591
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	167,747	167,990
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	153,471	153,586
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,203	24,204
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,416	100,519
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,040	1,041
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,034	1,035
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 440,648	2 445,599
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	152,691	152,542
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,509	239,333
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,076	3,085
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,758	2,766
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,507	56,979
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,400	1,401
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,255	1,248
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,249	1,241
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,022	15,131
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,325	11,359
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,822	14,883
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	91,241	91,100
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,242	1,234

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,408	112,448	
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,697	103,742	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,679	110,735	
60 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,863	107,913	
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,956	110,017	
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,226	113,279	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,503	109,560	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,718	106,776	
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,329	104,376	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,668	109,719	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,597	107,643	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,927	102,981	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	107,064	107,118	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,693	108,730	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	107,348	107,399	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,891	104,918	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,279	110,329	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,496	101,543	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	115,330	115,370	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,659	108,709	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,760	112,814	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,353	101,430	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,855	113,078	
<b>SICAV MIXTES</b>								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	60,120	60,287	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	107,968	108,037	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,480	17,466	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	310,362	310,258	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 252,091	2 253,783	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,710	72,816	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,481	57,260	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,549	107,564	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,684	10,744	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	16,416	16,287	
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,584	17,608	
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,332	15,343	
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	109,839	110,025	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	85,814	86,030	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	88,519	88,684	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	105,416	-	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	94,953	94,851	
99 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	-	10,910	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	101,183	100,907	
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	153,722	153,728	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,929	95,482	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,931	124,498	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	140,190	142,024	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	201,409	202,165	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	187,557	188,105	
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	181,448	181,877	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,744	24,801	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,646	155,579	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 209,468	10 225,179	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,633	157,724	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	97,851	97,522	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 921,751	4 945,356	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,200	10,234	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,954	175,122	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 420,142	11 446,384	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 385,632	10 413,363	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 108,340	10 123,812	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	-	10 000,000	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	128,752	129,195	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	998,031	1 000,502	

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie  
\*\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS**

**Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

**Bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2022**  
*(Unité : en Dinars)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	28 382 554	28 304 854
CP5 Résultats reportés	9 091 175	1 859 026
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>59 473 730</b>	<b>52 163 880</b>
CP6 Résultat de l'exercice	19 565 700	16 092 149
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>79 039 430</b>	<b>68 256 029</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		
<b>PA1 Autres Passifs Financiers</b>		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	52 796 487	53 512 376
	<b>52 796 487</b>	<b>53 512 376</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA310 Provision pour primes non acquises	27 260 972	25 665 068
PA320 Provision pour assurance vie	378 979 362	300 419 263
PA330 Provision pour sinistres (vie)	17 905 110	19 931 384
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	83 512 706	77 981 118
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	3 285 368	2 147 972
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 135 681	1 670 155
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	12 712	10 499
	<b>513 091 912</b>	<b>427 825 459</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>		
	14 718 648	14 179 818
	<b>14 718 648</b>	<b>14 179 818</b>
<b>PA6 Autres Dettes</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 622 216	4 408 899
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	8 660 876	8 245 024
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	519 606	600 155
PA633 Etat ,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	3 354 968	3 004 078
PA634 Crédeurs divers	1 518 791	7 590 395
PA64 Ressources spéciales		
	<b>18 676 458</b>	<b>23 848 551</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	963 169	951 401
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	-
PA72 Ecart de conversion		
	<b>963 169</b>	<b>951 401</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>679 786 103</b>	<b>589 073 635</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance  
et / ou de la réassurance Non Vie  
Arrêté au 31 Décembre 2022  
(Unité : en Dinars)**

	Opérations Brutes 31/12/2022	Cessions et rétrocession 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2021
<b><u>PRNV 1</u></b> <b><u>Primes acquises</u></b>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	88 887 150	-25 622 046	63 265 104	57 684 525
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 595 904	232 681	-1 363 224	-2 271 533
	<b>87 291 246</b>	<b>-25 389 365</b>	<b>61 901 881</b>	<b>55 412 992</b>
<b><u>PRNT3</u></b> <b><u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u></b>	7 852 855		7 852 855	8 056 945
<b><u>PRNV2</u></b> <b><u>Autres produits techniques</u></b>			0	836 591
<b><u>CHNV1</u></b> <b><u>Charges de sinistres</u></b>				
CHNV11 Montants payés	-44 780 521	4 252 846	-40 527 676	-36 588 421
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-5 531 588	2 497 262	-3 034 326	1 487 460
	<b>-50 312 109</b>	<b>6 750 107</b>	<b>-43 562 002</b>	<b>-35 100 961</b>
<b><u>CHNV 2</u></b> <b><u>Variation des autres provisions techniques</u></b>	-2 213		-2 213	-10 499
<b><u>CHNV3</u></b> <b><u>Participation aux bénéfices et ristournes</u></b>	-465 526	159 098	-306 428	-422 832
<b><u>CHNV 4</u></b> <b><u>Frais d'exploitation</u></b>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-15 199 036		-15 199 036	-14 284 496
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	123 662	-11 768	111 894	-177 014
CHNV43 Frais d'administration	-8 181 145		-8 181 145	-5 585 628
CHNV44 Commissions recues des réassureurs		4 833 317	4 833 317	4 190 010
	<b>-23 256 520</b>	<b>4 821 550</b>	<b>-18 434 970</b>	<b>-15 857 127</b>
<b><u>CHNV5</u></b> <b><u>Autres charges techniques</u></b>		-351 428	-351 428	-408 273
<b><u>CHNV6</u></b> <b><u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u></b>			0	0
<b><u>RTNV6</u></b> <b><u>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</u></b>	21 107 732	-14 010 039	7 097 694	12 506 837

**Etat de résultat technique de l'assurance  
et / ou de la réassurance Vie  
Arrêté au 31 Décembre 2022  
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2022	Cessions et rétrocession 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2021
<b>PRV 1</b>	<b><u>Primes acquises</u></b>				
PRV11	Primes émises et acceptées	117 419 120	-3 492 994	113 926 126	91 203 765
<b>PRV2</b>	<b><u>Produits de placements</u></b>				
PRV2 1	Revenus des placements	30 741 359		30 741 359	23 561 194
PRV2 2	Produits des autres placements				
	<b>sous total 2 a</b>	<b>30 741 359</b>	<b>0</b>	<b>30 741 359</b>	<b>23 561 194</b>
PRV2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	<b>sous total 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PR V3</b>	<b><u>Plus values non réalisées sur placements</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PR V4</b>	<b><u>Autres produits techniques</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 207</b>
<b>CHV1</b>	<b><u>Charges de sinistres</u></b>				
CHV11	Montants payés	-39 149 368	1 836 681	-37 312 687	-34 740 691
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	2 026 274	-497 899	1 528 375	-3 743 706
	<b>sous total 3</b>	<b>-37 123 094</b>	<b>1 338 782</b>	<b>-35 784 312</b>	<b>-38 484 397</b>
CHV 2	<b><u>Variation des autres provisions techniques</u></b>				
	<b>sous total 4</b>	<b>-78 560 099</b>	<b>-163 351</b>	<b>-78 723 450</b>	<b>-59 287 705</b>
<b>CHV3</b>	<b><u>Participation aux bénéfices et ristournes</u></b>	<b>-1 137 396</b>	<b>711 308</b>	<b>-426 088</b>	<b>-121 036</b>
<b>CHV 4</b>	<b><u>Frais d'exploitation</u></b>				
CHV41	Frais d'acquisition	-8 830 024		-8 830 024	-8 035 695
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0		0	0
CHV43	Frais d'administration	-1 860 603		-1 860 603	-1 578 348
CHV44	Commission recues des réassureurs		293 005	293 005	241 341
	<b>sous total 5</b>	<b>-10 690 626</b>	<b>293 005</b>	<b>-10 397 621</b>	<b>-9 372 702</b>
<b>CHV5</b>	<b><u>Autres charges techniques</u></b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHV9</b>	<b><u>Charges de placements</u></b>				
	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-98 531	-57 321	-155 851	-932 026
CHV 91					
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	<b>sous total 6</b>	<b>-98 531</b>	<b>-57 321</b>	<b>-155 851</b>	<b>-932 026</b>
<b>CHV 10</b>	<b><u>Moins values non réalisées sur placements</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNT2</b>	<b><u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie</b>	<b>20 550 733</b>	<b>-1 370 571</b>	<b>19 180 162</b>	<b>6 588 299</b>

**Etat de résultat**  
**Arrêté au 31 Décembre 2022**  
*(Unité : en Dinars)*

		31/12/2022	31/12/2021
<b>RNTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie</b>	<b>7 097 694</b>	<b>12 506 837</b>
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie</b>	<b>19 180 162</b>	<b>6 588 299</b>
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements</b>		
PRNT11	Revenus des placements	11 989 257	12 054 310
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	<b>sous total 1 a</b>	<b>11 989 257</b>	<b>12 054 310</b>
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	<b>sous total 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRNT3</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)</b>		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-299 264	-1 354 015
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie</b>	<b>-7 852 855</b>	<b>-8 056 945</b>
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>63 291</b>	<b>45 918</b>
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	<b>-740 210</b>	<b>-5 336 887</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>29 438 075</b>	<b>16 447 516</b>
<b>CHNT4</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-8 859 823</b>	<b>-355 068</b>
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-8 859 823	-355 068
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>20 578 252</b>	<b>16 092 449</b>
<b>PRNT4</b>	<b>Gains extraordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHNT5</b>	<b>Pertes extraordinaires</b>	<b>-1 012 551</b>	<b>300</b>
	<b>Résultat extraordinaire</b>		
	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>19 565 700</b>	<b>16 092 149</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**Arrêté au 31 Décembre 2022**  
*(Unité : en Dinars)*

	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	195 453 461	180 057 559
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 74 824 031	- 76 872 974
- Encaissement des primes reçues acceptations	1 667 413	1 033 719
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 641	- 44 065
- Commissions versées sur les acceptations	- 422 553	- 180 306
- Décaissements des primes pour les cessions	- 28 941 145	- 18 395 978
- Encaissement des sinistres pour les cessions	7 203 218	4 202 072
- Commissions recues sur les Cessions	5 434 419	2 970 077
- Commissions versées aux intermédiaires	- 4 421 037	- 5 007 926
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 21 823 644	- 19 769 041
- Variation des dépôts auprès des cédantes	2 275 121	640 472
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	-
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 2 246 431 437	- 1 694 017 919
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	2 156 280 721	1 629 708 673
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 15 855 187	- 14 244 097
- Produits financiers reçus	39 859 533	27 859 908
- Impôt sur les bénéfices payés	- 7 816 883	- 6 250 259
Autres mouvements	418 796	389 972
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>8 056 123</b>	<b>12 079 888</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u></b>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	- 426 938	
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	51 071	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>- 375 867</b>	<b>-</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 8 364 081	- 10 553 576
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financements</b>	<b>- 8 364 081</b>	<b>- 10 553 576</b>
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	42 552	33 545
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 641 272</b>	<b>1 559 856</b>
<b><u>Trésorerie de début d'exercice</u></b>	<b>5 918 772</b>	<b>4 358 915</b>
<b><u>Trésorerie de fin d'exercice</u></b>	<b>5 277 499</b>	<b>5 918 772</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2022

## 1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : [general@assurancesbiat.com.tn](mailto:general@assurancesbiat.com.tn)

Site internet : [www.assurancesbiat.com.tn](http://www.assurancesbiat.com.tn)

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploitées : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

## 2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2022 a connu :

- La consolidation et la poursuite des efforts de la collecte de l'épargne en étroite collaboration avec la BIAT (évolution du chiffre d'affaires Epargne +33%).
- Une bonne évolution du chiffre d'affaires Non-Vie (+16%).
- Un niveau de recouvrement de créances maîtrisé malgré le contexte économique difficile du pays et alignement au mode de provisionnement des créances sur les assurés et intermédiaires conformément à la circulaire CGA n°1/2021 du 01/12/2021.
- La clôture d'un contrôle CNSS pour les années 2019/2020/2021 et d'un contrôle Fiscal pour l'année 2018.
- Le lancement du projet de digitalisation.
- Le lancement du projet de mise en place de la norme IFRS 17.
- La poursuite du développement et de la transformation du réseau d'agents d'assurances.

### 3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

### 4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

#### 4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

#### 4.3 - Placements financiers

##### *Règles de prise en compte*

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- Les placements dans des entreprises liées et participations,
- Les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

### ***Règles d'évaluation***

#### Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

#### Les obligations et autres titres à revenus fixes

- **Coût d'entrée des placements**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

#### **4.4 - Les provisions techniques**

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre de finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

##### **Provision pour primes non acquises**

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

##### **Provision d'assurance Vie**

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

##### **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

##### **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

## 4.5 – Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

### **Créances nées d'opération d'assurance directe**

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

#### ➤ Provisions pour dépréciation des créances

- Les provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurances (hors créances contentieuses) sont constatées sur la base des taux de provisionnement telles que prévues par la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :
  - Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances (N et années antérieures : 100%).
  - Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 et antérieurs : 100%).
- Les provisions pour dépréciation des créances IDA-HIDA sont constatées sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

### **Créances nées d'opération de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance comprennent les soldes débiteurs des comptes courants des réassureurs, des courtiers de réassurance et des cédantes.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

### **Autres créances**

Les autres créances comprennent les créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

## 4.6 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

## 5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

### A) NOTES SUR LE BILAN

#### I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

##### AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2022 un montant net de 490 075 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Valeur Brute au 31/12/2022	Amortissements			Valeur nette 2022
					01/01/22	Dotations 2022	31/12/22	
Logiciels	2 672 896	101 184		2 774 080	2 369 180	-207 962	2 577 142	196 938
Logiciels En Cours	97 227	195 910		293 137	0	0		293 137
<b>Total</b>	<b>2 770 123</b>	<b>297 095</b>	<b>0</b>	<b>3 067 217</b>	<b>2 369 180</b>	<b>-207 962</b>	<b>2 577 142</b>	<b>490 075</b>

##### AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2022 un montant net de 734 797 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2022	Amortissements			Valeur nette 2022
					01/01/22	Dotations 2022	31/12/22	
AAI	1 866 361	19 228		1 885 589	1 381 089	-172 164	1 553 254	332 335
M. TRANSPORT	262 430	66 000	-47 491	280 940	241 981	24 010	217 971	62 969
M.INFORMATIQUE	2 322 778	89 083		2 411 862	1 989 992	-183 239	2 173 231	238 631
M M B	1 041 078	11 339		1 052 416	891 595	-59 960	951 554	100 862
<b>Total</b>	<b>5 492 647</b>	<b>185 650</b>	<b>-47 491</b>	<b>5 630 806</b>	<b>4 504 657</b>	<b>-391 353</b>	<b>4 896 010</b>	<b>734 797</b>

##### AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2022 un montant net de 606 547 148 DT contre un montant de 515 398 921 DT au 31/12/2021 soit une augmentation de 91 148 227 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Placement immobiliers	12 150 860	12 120 161
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	26 191 536	26 801 292
Obligations et autres titres à revenu fixe (*)	420 374 415	351 430 468
Autres prêts	316 604	320 860
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (*)	149 500 000	126 500 000
Autres Dépôts		
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	590 810	614 581
Provisions pour dépréciation des Placements et amortissements	-2 577 077	-2 388 441
<b>Total</b>	<b>606 547 148</b>	<b>515 398 921</b>

(\* NB : le solde du poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers englobe des pensions livrées avec la BIAT pour un montant total de 52 796 487 DT et détaillées comme suit :

Le 30/12/2022, Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes de 20 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA 16 885 bons ligne Octobre 2026 (taux 6.82%), 8 250 bons ligne juin 2025 (taux 6.82%), 11 000 bons ligne Janvier 2028 (taux 6.82%), 5 200 bons ligne Décembre 2028 (taux 6.82%), 5 500 bons ligne Décembre 2028 (taux 6.82%) et 7 440 bons ligne Décembre 2028 (taux 6.82%) prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (53MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

#### AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2022 un montant net de 25 003 819 DT contre 22 776 028 DT au 31/12/2021 soit une augmentation de 2 227 790 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2022	31/12/2021	
- Provisions pour primes non acquises	4 986 722	4 754 041	232 681
- Provisions d'assurances vie	527 840	691 191	-163 351
- Provisions pour sinistres vie	1 368 223	1 866 122	-497 899
- Provisions pour sinistres non vie	18 121 035	15 464 674	2 656 360
<b>Total</b>	<b>25 003 819</b>	<b>22 776 028</b>	<b>2 227 790</b>

#### AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2022 un montant net des provisions de 23 961 985 DT contre 24 631 582 DT au 31/12/2021 soit une diminution de 669 597 DT :

##### AC611- Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2022	31/12/2021	
- Primes acquises non émises Transports	59 735	34 114	25 621
- Primes acquises non émises Incendie	834	381	452
- Primes acquises non émises Risques Divers	9 472	12 629	-3 157
- Primes acquises non émises RC Général	59 781	52 312	7 469
- Primes acquises non émises GPE MAL	1 234 279	1 118 751	115 528
- Primes acquises non émises Acc CORP	137 182	123 720	13 462
- Primes acquises non émises Vie	176 237	166 709	9 528
<b>Total</b>	<b>1 677 520</b>	<b>1 508 617</b>	<b>168 902</b>

### AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Montant net 31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	5 985 021	5 411 940	573 081
- Créances affaires directes en cours	12 340 750	9 653 592	2 687 158
- Créances courtiers d'assurances en cours	5 403 283	5 383 940	19 344
- Provisions pour créances douteuses (*)	-8 001 974	-7 693 087	-308 887
<b>Total</b>	<b>15 727 080</b>	<b>12 756 385</b>	<b>2 970 695</b>

(\*) Au 31/12/2022 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 8 001 974 DT calculée conformément à la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 et Ant</b>
Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances	100%	100%	100%
	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 et Ant</b>
Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct	0%	20%	100%

### AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2022 ce poste totalise un montant total net de 2 618 548 DT contre 2 248 458 DT au 31/12/2021 soit une augmentation de 370 090 DT.

Au 31/12/2022 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 1 293 193 DT calculées comme suit :

	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019 et Antérieurs</b>
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

### AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2022 un montant net de 2 302 613 DT contre 4 525 907 DT au 31/12/2021 soit une régression de 2 223 294 DT.

Au 31/12/2022 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 581 622 DT calculée comme suit :

	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019 et Antérieurs</b>
Taux appliqués sur créances de réassurances	0%	20%	50%	100%

## AC63 – Autres Créances

<b>Libellé</b>	<b>Montant Net au 31/12/2022</b>	<b>Montant Net au 31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
- personnel	44 397	51 852	-7 455
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 536 580	3 508 041	-1 971 461
Débiteurs divers	55 247	32 322	22 925
<b>Total</b>	<b>1 636 224</b>	<b>3 592 215</b>	<b>-1 955 991</b>

## **AC7 - Autres éléments d'actif**

### AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2022 de 8 692 982 DT contre 11 420 295 DT au 31/12/2021.

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Montant net 31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
- Comptes courants bancaires	5 275 584	5 916 789	-641 205
- Caisse	4 095	4 178	-83
- Valeurs a l'encaissement	2 456 101	4 739 505	-2 283 404
- Caisse du trésor public	957 201	759 823	197 379
<b>Total</b>	<b>8 692 982</b>	<b>11 420 295</b>	<b>-2 727 313</b>

### AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2022, le solde est de 2 239 329 DT répartis par branche comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Montant net 31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
- FAR Auto	745 198	465 869	279 329
- FAR Transports	37 173	38 879	-1 706
- FAR Incendie	1 170 592	1 202 328	-31 736
- FAR R. Divers	25 593	13 374	12 220
- FAR RCG	183 080	261 784	-78 704
- FAR Construction	59 760	121 911	-62 151
- FAR Maladie	203	349	-147
- FAR Acc Corporel	17 730	11 174	6 556
<b>Total</b>	<b>2 239 329</b>	<b>2 115 667</b>	<b>123 662</b>

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 928 863 DT au 31/12/2022 contre 719 046 DT au 31/12/2021.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor...), ils présentent au 31/12/2022 un montant net de 11 187 107 DT contre 10 623 163 DT au 31/12/2021.

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Montant net 31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
- Intérêts courus non échus	11 288 245	10 588 448	699 797
- Produits constatés d'avance (Billet de trésorerie et certificat de dépôt)	136 918	43 336	93 582
- Intérêts sur pension livrée	-238 057	-8 621	-229 435
<b>Total</b>	<b>11 187 107</b>	<b>10 623 163</b>	<b>563 944</b>

## II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

### CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2022, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2022 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2021 avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	21 000 000	304 854	0	1 859 026	16 092 149	68 256 029
Augmentation du capital											0
Réaffectation des réserves			0	0			-422 299				-422 299
Autres Mouvements											0
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non réparties											0
- Réserves Légales		0								0	0
- Réserve pour réinvestissement										0	0
- Dividendes										-8 360 000	-8 360 000
- Fonds Social							500 000			-500 000	0
- Résultats reportés									7 232 149	-7 232 149	0
- Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2022										19 565 700	19 565 700
Solde au 31 12 2022 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	21 000 000	382 554	0	9 091 175	19 565 700	79 039 430

### PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 52 796 487 DT au 31 décembre 2022 contre un montant de 53 512 376 DT au 31 décembre 2021, il s'agit d'une opération de pension livrée réalisée avec la BIAT (voir note AC3).

### PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 513 091 912 DT contre 427 825 459 DT en 2021 soit une augmentation de 85 266 453 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

#### PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 27 260 972 DT en 2022 contre 25 665 068 DT en 2021 soit une évolution de 1 595 904 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
- Auto	12 566 902	11 035 473	1 531 429
- Transports	1 176 075	786 187	389 888
- Incendie	8 481 474	8 205 216	276 259
- Constructions	2 559 688	3 018 604	-458 915
- RCG	1 706 098	1 831 703	-125 605
- R. Divers	234 766	197 730	37 036
- G Maladie	385 056	432 108	-47 051
- Acc Corporels	150 912	158 048	-7 136
<b>Total</b>	<b>27 260 972</b>	<b>25 665 068</b>	<b>1 595 904</b>

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 378 979 362 DT au 31/12/2022, contre 300 419 263 DT au 31/12/2021 soit une évolution de 78 560 099 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2022, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 17 905 110 DT contre 19 931 384 DT en 2021 soit une régression de 2 026 274 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2022 un montant de 83 512 706 DT contre 77 981 118 DT en 2021 soit une évolution de 5 531 588 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2022			Montant au 31/12/2021			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	57 546 013	1 211 210	56 334 803	53 847 289	1 145 922	52 701 366	3 698 724	65 288	3 633 437
- Transports	3 211 136		3 211 136	2 654 923		2 654 923	556 213	0	556 213
- Incendie	7 152 152		7 152 152	6 025 349		6 025 349	1 126 803	0	1 126 803
- Constructions	1 521 347		1 521 347	1 523 370		1 523 370	-2 024	0	-2 024
- RCG	5 060 491		5 060 491	5 117 226		5 117 226	-56 734	0	-56 734
- R. Divers	2 851 896		2 851 896	2 412 463		2 412 463	439 432	0	439 432
- Assurances	35 598		35 598	423		423	35 175	0	35 175
- GPE Maladie	2 281 807		2 281 807	2 261 213		2 261 213	20 594	0	20 594
- Acc Corporels	5 063 477		5 063 477	5 284 785		5 284 785	-221 308	0	-221 308
<b>Total</b>	<b>84 723 916</b>	<b>1 211 210</b>	<b>83 512 706</b>	<b>79 127 040</b>	<b>1 145 922</b>	<b>77 981 118</b>	<b>5 596 876</b>	<b>65 288</b>	<b>5 531 588</b>

PA340 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 3 285 368 DT contre 2 147 972 DT en 2021.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 2 135 681 DT contre 1 670 155 DT en 2021.

PA342 - Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour la branche Maladie pour 12 712 DT contre 10 499 DT en 2021.

**PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :**

Le solde de ce poste au 31/12/2022 est de 14 718 648 DT contre 14 179 818 DT en 2021. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

**PA6 - Autres dettes :**

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2022 à 18 676 458 DT contre 23 848 551 DT au 31/12/2021 (dont principalement dettes envers réassureurs de 8 660 876 DT).

**PA7 - Autres passifs :**

Le solde de ce poste au 31/12/2022 est de 963 169 DT contre 951 401 DT au 31/12/2021 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

## **B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE**

#### **PRV1 - Primes acquises**

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 113 926 126 DT contre 91 203 765 DT en 2021 soit une évolution de 22 722 360 DT détaillée comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Montant net 31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	117 409 592	94 690 284	22 719 309
Variation des primes acquises non émises	9 528	31 415	-21 887
<b>Sous-total</b>	<b>117 419 120</b>	<b>94 721 699</b>	<b>22 697 421</b>
Primes cédées	-3 492 994	-3 517 933	24 939
<b>Total</b>	<b>113 926 126</b>	<b>91 203 765</b>	<b>22 722 360</b>

#### **PRV2 - Produits des placements**

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2022 totalisent 42 730 616 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 11 989 257 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<b>Provisions techniques vie</b>	<b>x Produits des placements non affectés directement</b>
<b>Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie</b>	

Soit :

- Provisions techniques vie	0
- Provisions techniques non vie	112 922 072
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	172 395 801
- Produits des placements non affectés	11 989 257

Les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 30 741 359 DT (ces produits de placements proviennent en totalité des placements affectés directement aux branches Vie qui couvrent à 100% les Provisions techniques Vie).

### CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 35 784 312 DT contre 38 484 397 DT en 2021, soit une régression de 2 700 085 DT, répartie comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Montant net 31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Sinistres payés	-39 149 368	-36 936 433	-2 212 935
Part des réassureurs dans les sinistres	1 836 681	2 195 741	-359 060
Variation des provisions pour sinistres	2 026 274	-4 540 037	6 566 311
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	-497 899	796 331	-1 294 230
<b>Total</b>	<b>-35 784 312</b>	<b>-38 484 397</b>	<b>2 700 085</b>

### CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 78 723 450 DT (dont une part de réassurances de -163 351 DT) contre 59 287 705 DT (dont une part de réassurances de +236 102 DT) en 2021, soit une évolution de charge de 19 435 745 DT.

### CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 8 830 024 DT en 2022 contre 8 035 695 DT en 2021.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 1 860 603 DT en 2022 contre 1 578 348 DT en 2021.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2022 pour un montant de 293 005 DT contre 241 341 DT en 2021.

### CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 397 795 DT en 2022, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 98 531 DT.

	<b>Vie</b>	<b>Non Vie +Capitaux propres</b>	<b>Total</b>
Charges de placements	98 531	299 264	397 795

## 2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

### PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2022 à 61 901 881 DT contre 55 412 992 DT en 2021, soit une évolution de 6 488 889 DT détaillée comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Montant net 31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	88 641 257	76 430 690	12 210 567
Variation des primes émises non acquises	159 374	297 143	-137 768
Primes à annuler	86 518	-22 285	108 803
Variation des primes non acquises "PNA"	-1 595 904	-3 271 045	1 675 141
<b>Sous-total 1</b>	<b>87 291 246</b>	<b>73 434 503</b>	<b>13 856 743</b>
Primes cédées	-25 622 046	-19 021 023	-6 601 023
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	232 681	999 512	-766 831
<b>Total</b>	<b>61 901 881</b>	<b>55 412 992</b>	<b>6 488 889</b>

### PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2022 totalisent 42 730 616 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 11 989 257 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	(après affectation produit Vie)

Soit :

- Provisions techniques non vie	112 922 072
- Capitaux propres + provisions techniques non vie	172 395 801
- Reliquat des produits des placements non affectés	11 989 257

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 7 852 855 DT.

### **CHNV1 - Charges de sinistres**

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 43 562 002 DT pour l'exercice 2022 contre 35 100 961 DT au titre de l'exercice 2021, soit une évolution de 8 461 041 DT, répartie comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Montant net 31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Sinistres payés	-44 780 521	-42 983 010	-1 797 511
Part des réassureurs dans les sinistres	4 252 846	6 394 589	-2 141 744
Variation des provisions pour sinistres	-5 531 588	5 030 535	-10 562 124
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	2 497 262	-3 543 075	6 040 337
<b><u>Total</u></b>	<b><u>-43 562 002</u></b>	<b><u>-35 100 961</u></b>	<b><u>-8 461 041</u></b>

### **CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.**

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Montant net 31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Variation des Provisions pour risques en cours Maladie	-2 213	-10 499	8 286
<b><u>Total</u></b>	<b><u>-2 213</u></b>	<b><u>-10 499</u></b>	<b><u>8 286</u></b>

### **CHNV4 - Frais d'exploitation**

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 15 199 036 DT en 2022 contre 14 284 496 DT en 2021.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 111 894 DT en 2022 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 11 768 DT) contre une variation négative de 177 014 DT en 2021.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 8 181 145 DT en 2022 contre 5 585 628 DT en 2021.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2022 pour un montant de 4 833 317 DT contre 4 190 010 DT en 2021.

### **CHNV5 - Autres charges techniques**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 351 428 DT contre 408 273 DT au 31/12/2021.

### 3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2022	2021
<b>RNTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie</b>	<b>7 097 694</b>	<b>12 506 837</b>
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie</b>	<b>19 180 162</b>	<b>6 588 299</b>
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements</b>	<b>11 989 257</b>	<b>12 054 310</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)</b>		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 299 264	- 1 354 015
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie</b>	- 7 852 855	- 8 056 945
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>63 291</b>	<b>45 918</b>
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	- 740 210	- 5 336 887
<b>Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>29 438 075</b>	<b>16 447 516</b>
<b>CHNT4</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	- 8 859 823	- 355 068
CHNT41	Impôt sur les Sociétés	- 8 859 823	- 355 068
<b>CHNT5</b>	<b>Contribution de solidarité sociale</b>	- 1 012 551	- 300
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b><i>19 565 700</i></b>	<b><i>16 092 149</i></b>

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 740 210 dinars au 31/12/2022 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 449 117 dinars et autres charges non techniques pour 291 092 dinars) contre 5 336 887 dinars au 31/12/2021 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 975 375 dinars et de la charge de la retenue à la source libératoire pour 4 361 513 dinars.)

<b>Tableau de détermination du Résultat Fiscal</b>		<b>2022</b>
<b>Résultat Brut de l'exercice</b>		<b>29 438 075</b>
<b>Réintégrations</b>		<b>2 110 191</b>
<b>Déductions</b>	-	<b>2 234 486</b>
<b>Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré</b>		<b>29 313 780</b>
<b>Réinvestissement Exonéré</b>	-	<b>4 000 000</b>
<b>Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré</b>		<b>25 313 780</b>
<b>Contribution de solidarité sociale 4%</b>	-	<b>1 012 551</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	-	<b>8 859 823</b>
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>19 565 700</u></b>

### **C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 5 277 499 dinars contre 5 918 772 dinars au 31/12/2021, soit une variation négative de 641 273 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +8 056 123 dinars en 2022 contre +12 079 888 dinars en 2021.
- Une variation des flux de trésorerie provenant des activités d'investissements de -375 867 dinars en 2022 contre une variation nulle en 2021.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -8 364 081 dinars en 2022 contre -10 553 576 dinars en 2021.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de +42 552 dinars en 2022 contre de +33 545 dinars en 2021.

**D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

## E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2022

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions/Transferts	À la clôture:	À l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		À la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement				-									-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 672 896	101 184		2 774 080	2 369 180		207 962				2 577 143		196 938
1.3 Fonds de commerce	-			-									-
1.4 Acomptes versés	97 227	195 910		293 137	-		-				-		293 137
	<b>2 770 123</b>	<b>297 095</b>		<b>3 067 217</b>	<b>2 369 180</b>		<b>207 962</b>				<b>2 577 143</b>		<b>490 075</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	1 866 361	19 228		1 885 589	1 381 089		172 164				1 553 254		332 335
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 626 286	166 422	47 491	3 745 218	3 123 567		266 679		47 491		3 342 756		402 462
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-		-		-		-		-
	<b>5 492 647</b>	<b>185 650</b>	<b>47 491</b>	<b>5 630 806</b>	<b>4 504 657</b>		<b>438 843</b>		<b>47 491</b>		<b>4 896 010</b>		<b>734 797</b>
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	12 120 161	30 699	-	12 150 860	93 880	-	16 027	-			109 907	-	12 040 953
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
3.4 Autres placements financiers	505 052 619	2 203 647 277	2 112 317 341	596 382 555	-	2 294 561	-	394 797	-	222 187	-	2 467 171	593 915 384
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	26 801 292	16 998 478	17 608 234	26 191 536		2 294 561		394 797		222 187		2 467 171	23 724 366
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	351 430 468	172 862 177	103 918 230	420 374 415									420 374 415
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	320 860	286 621	290 877	316 604									316 604
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	126 500 000	2 013 500 000	1 990 500 000	149 500 000									149 500 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-									-
3.5 Créances pour espèces déposées	614 581	576 331	600 101	590 810									590 810
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-									-
	<b>517 787 361</b>	<b>2 204 254 306</b>	<b>2 112 917 442</b>	<b>609 124 225</b>	<b>93 880</b>	<b>2 294 561</b>	<b>16 027</b>	<b>394 797</b>		<b>222 187</b>	<b>109 907</b>	<b>2 467 171</b>	<b>606 547 148</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>526 050 131</b>	<b>2 204 737 050</b>	<b>2 112 964 933</b>	<b>617 822 248</b>	<b>6 967 716</b>	<b>2 294 561</b>	<b>662 833</b>	<b>394 797</b>	<b>47 491</b>	<b>222 187</b>	<b>7 583 059</b>	<b>2 467 171</b>	<b>607 772 019</b>

**ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**

	<b>Valeur Brute</b>	<b>Valeur Nette</b>	<b>Juste Valeur</b>	<b>Plus ou Moins Value latente</b>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 150 860	12 040 953	12 040 953	-109 907
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	26 191 536	23 724 366	23 724 366	-2 467 171
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	420 374 415	420 374 415	420 374 415	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	316 604	316 604	316 604	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	96 703 513	96 703 513	96 703 513	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	590 810	590 810	590 810	
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<b><u>Total</u></b>	<b><u>556 327 738</u></b>	<b><u>553 750 661</u></b>	<b><u>553 750 661</u></b>	<b><u>-2 577 077</u></b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	546 179 590	546 179 590	546 179 590	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	11 722 630	11 722 630	11 722 630	

**ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER**

Année d'inventaire :	Exercice de survenance		
	2 018	2 019	2 020
Inventaire 2020			
Règlements cumulés	30 104 230	29 620 332	18 670 665
Provisions pour sinistres	9 700 184	15 499 280	19 170 817
Total charges des sinistres	39 804 414	45 119 612	37 841 482
Primes acquises	53 616 351	59 384 389	64 843 092
% sinistres / primes acquises	74%	76%	58%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance			
	2 018	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2021				
Règlements cumulés	32 282 487	33 122 785	25 975 269	22 876 869
Provisions pour sinistres	5 045 155	8 070 609	11 087 846	23 819 346
Total charges des sinistres	37 327 642	41 193 394	37 063 115	46 696 215
Primes acquises	53 616 351	59 384 389	64 843 092	73 434 503
% sinistres / primes acquises	70%	69%	57%	64%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2022					
Règlements cumulés	33 458 611	34 520 714	27 621 216	33 967 899	23 583 788
Provisions pour sinistres	3 859 913	4 750 615	8 319 812	12 636 792	28 389 647
Total charges des sinistres	37 318 525	39 271 329	35 941 028	46 604 691	51 973 436
Primes acquises	53 616 351	59 384 389	64 843 092	73 434 503	87 291 246
% sinistres / primes acquises	70%	66%	55%	63%	60%

**ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS**

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	869 177	719 874	1 589 051	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	21 589 510	19 552 055	41 141 565	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (Commissions, honoraires)				
<b>Total des produits des placements</b>	<b>22 458 688</b>	<b>20 271 928</b>	<b>42 730 616</b>	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-353 731	-27 347	-381 078	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)	-9 123	-7 594	-16 717	CHV91+CHNT13
<b>Total charges des placements</b>	<b>-362 854</b>	<b>-34 941</b>	<b>-397 795</b>	

**ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE**

	<b>PREVOYANCE</b>	<b>EPARGNE</b>	<b>TOTAL</b>
Primes	27 223 718	90 195 402	117 419 120
Charges de prestations	-6 111 350	-31 011 744	-37 123 094
Charges de provisions d'assurance vie	-8 545 042	-71 152 453	-79 697 495
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
<b>Solde de souscription</b>	<b>12 567 326</b>	<b>-11 968 795</b>	<b>598 531</b>
Frais d'acquisition	-4 795 689	-4 034 335	-8 830 024
Autres charges de gestion nettes	-510 669	-1 349 933	-1 860 603
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-5 306 358</b>	<b>-5 384 268</b>	<b>-10 690 626</b>
Produits nets de placements	9 069 737	21 671 622	30 741 359
Charges de placements	-27 538	-70 993	-98 531
Participation aux résultats et intérêts techniques			
<b>Solde financier</b>	<b>9 042 199</b>	<b>21 600 630</b>	<b>30 642 828</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 492 994	0	-3 492 994
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 338 782	0	1 338 782
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-163 351	0	-163 351
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	711 308	0	711 308
Commissions reçues des réassureurs	293 005	0	293 005
Intérêt	-57 321	0	-57 321
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-1 370 571</b>	<b>0</b>	<b>-1 370 571</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>14 932 596</b>	<b>4 247 566</b>	<b>19 180 162</b>
<b>Informations complémentaires</b>			
Montant des rachats		27 349 498	27 349 498
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	124 132 533	276 037 307	400 169 840
Provisions techniques brutes à l'ouverture	117 557 051	204 941 569	322 498 620
<b>A déduire</b>			
Provisions devenues exigibles			

**ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE**

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
<b>Primes acquise</b>	<b>32 607 136</b>	<b>6 367 772</b>	<b>15 347 777</b>	<b>1 307 888</b>	<b>3 278 197</b>	<b>2 035 219</b>	<b>3 703 551</b>	<b>20 502 520</b>	<b>2 141 186</b>	<b>87 291 246</b>
Primes émises	34 138 565	6 757 659	15 624 036	848 972	3 152 591	2 072 255	3 703 551	20 455 469	2 134 051	88 887 150
Variation des primes non acquises	-1 531 429	-389 888	-276 259	458 915	125 605	-37 036	0	47 051	7 136	-1 595 904
<b>Charges de prestation</b>	<b>-23 843 028</b>	<b>-687 809</b>	<b>-3 872 524</b>	<b>-89 531</b>	<b>-1 092 124</b>	<b>-1 339 752</b>	<b>-35 882</b>	<b>-18 697 069</b>	<b>-1 122 131</b>	<b>-50 779 849</b>
Prestations et frais payés	-20 209 591	17 857	-2 677 824	-91 555	-1 148 858	-933 713	-707	-18 392 691	-1 343 440	-44 780 521
Charges de provisions pour prestations diverses	-3 633 437	-705 666	-1 194 700	2 024	56 734	-406 039	-35 175	-304 377	221 308	-5 999 328
<b>Solde de souscription</b>	<b>8 764 109</b>	<b>5 679 963</b>	<b>11 475 253</b>	<b>1 218 357</b>	<b>2 186 073</b>	<b>695 467</b>	<b>3 667 670</b>	<b>1 805 452</b>	<b>1 019 055</b>	<b>36 511 397</b>
Frais d'acquisition	-5 250 214	-1 294 459	-3 488 424	-288 662	-862 211	-324 493	-1 037 873	-2 217 193	-311 846	-15 075 375
Autres charges de gestion nettes	-3 900 766	-478 074	-800 059	-76 352	-282 792	-183 140	-123 800	-2 079 172	-256 989	-8 181 145
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-9 150 980</b>	<b>-1 772 533</b>	<b>-4 288 482</b>	<b>-365 014</b>	<b>-1 145 004</b>	<b>-507 633</b>	<b>-1 161 673</b>	<b>-4 296 365</b>	<b>-568 836</b>	<b>-23 256 520</b>
Produits nets de placements	4 792 119	339 721	1 103 436	283 836	470 617	235 372	2 476	261 187	364 091	7 852 855
<b>Solde financier</b>	<b>4 792 119</b>	<b>339 721</b>	<b>1 103 436</b>	<b>283 836</b>	<b>470 617</b>	<b>235 372</b>	<b>2 476</b>	<b>261 187</b>	<b>364 091</b>	<b>7 852 855</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 119 621	-5 236 936	-12 262 874	-754 419	-1 120 083	-1 007 481	-2 882 512	-945 655	-59 785	-25 389 365
Part des réassureurs dans les prestations payées	309 548	19 495	2 072 724	42 069	104 372	685 145	5 358	897 718	116 416	4 252 846
Part des réassureurs dans les charges de provisions	266 762	492 610	1 093 449	-66 490	140 308	219 163	-402	155 594	196 269	2 497 262
Part des réassureurs dans les PB	0	93 510	65 588	0	0	0	0	0	0	159 098
Commissions reçues des réassureurs	0	787 044	2 624 510	140 918	174 163	290 219	803 411	0	1 284	4 821 550
Intérêts servis	-105 717	-47 219	-66 829	-36 106	-17 588	-27 907	0	0	-50 063	-351 428
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-649 028</b>	<b>-3 891 496</b>	<b>-6 473 430</b>	<b>-674 028</b>	<b>-718 828</b>	<b>159 139</b>	<b>-2 074 145</b>	<b>107 657</b>	<b>204 122</b>	<b>-14 010 039</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>3 756 219</b>	<b>355 656</b>	<b>1 816 776</b>	<b>463 151</b>	<b>792 858</b>	<b>582 344</b>	<b>434 327</b>	<b>-2 122 070</b>	<b>1 018 433</b>	<b>7 097 694</b>

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
<b>Informations complémentaires</b>										
Provisions pour primes non acquises clôture	12 566 902	1 176 075	8 481 474	2 559 688	1 706 098	234 766	0	385 056	150 912	27 260 972
Provisions pour primes non acquises ouverture	11 035 473	786 187	8 205 216	3 018 604	1 831 703	197 730	0	432 108	158 048	25 665 068
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	56 334 803	3 211 136	7 152 152	1 521 347	5 060 491	2 851 896	35 598	2 281 807	5 063 477	83 512 706
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	52 701 366	2 654 923	6 025 349	1 523 370	5 117 226	2 412 463	423	2 261 213	5 284 785	77 981 118
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	0	497 348	231 719	0	0	297 541	0	1 088 513	20 559	2 135 681
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	0	347 896	163 822	0	0	330 934	0	806 944	20 559	1 670 155
Autres provisions techniques clôture								12 712		12 712
Autres provisions techniques ouverture								10 499		10 499
<b><u>A déduire :</u></b>										
Provisions devenus exigibles										

**ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS**

<b>Année d'inventaire</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	1 324 802	1 682 023	1 922 921	2 560 889	3 255 749
* Variation de la provision pour participation aux bénéfiques	245 423	617 701	1 583 789	1 853 814	2 706 387
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	174 242 992	204 404 689	228 584 689	270 657 360	339 699 313
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation					
dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfiques et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfiques. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfiques qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE**

	<b>TOTAL</b>	<b>Raccordement</b>
Primes	117 419 120	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-37 123 094	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-79 697 495	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
<b>Solde de souscription</b>	<b>598 531</b>	
Frais d'acquisition	-8 830 024	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-1 860 603	CHV43 1°colonne
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-10 690 626</b>	
Produits nets de placements	30 741 359	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-98 531	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
<b>Solde financier</b>	<b>30 642 828</b>	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 492 994	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 338 782	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-163 351	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	711 308	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	293 005	CHV44 2°colonne
Intérêt	-57 321	CHV91 2°colonne
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-1 370 571</b>	
<b>Résultat technique</b>	<b>19 180 162</b>	
<b>Informations complémentaires</b>		
Montant des rachats	27 349 498	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	400 169 840	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	322 498 620	
<b><u>A déduire</u></b>		
Provisions devenues exigibles		

**ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**

	<b>Total</b>	<b>Raccordement</b>
<b>Primes acquise</b>	<b>87 291 246</b>	
Primes émises	88 887 150	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-1 595 904	PRNV12 1°colonne
<b>Charges de prestation</b>	<b>-50 779 849</b>	
Prestations et frais payés	-44 780 521	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-5 999 328	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
<b>Solde de souscription</b>	<b>36 511 397</b>	
Frais d'acquisition	-15 075 375	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-8 181 145	CHNV43 1°colonne
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-23 256 520</b>	
Produits nets de placements	7 852 855	PRNT3 1°colonne
<b>Solde financier</b>	<b>7 852 855</b>	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-25 389 365	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 252 846	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	2 497 262	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	159 098	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	4 821 550	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servies	-351 428	CHNV5 2°colonne
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-14 010 039</b>	
<b>Résultat technique</b>	<b>7 097 694</b>	

	<b>Total</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Provisions pour primes non acquises clôture	27 260 972
Provisions pour primes non acquises ouverture	25 665 068
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	83 512 706
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	77 981 118
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	2 135 681
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 670 155
Autres provisions techniques clôture	12 712
Autres provisions techniques ouverture	10 499
<b>A déduire :</b>	
Provisions devenus exigibles	

**SOCIETE ASSURANCES BIAT**

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Messieurs les actionnaires  
de la Société Assurances BIAT  
Les jardins du Lac - Lac II-1053 – Tunis**

## ***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

### Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 79 039 430 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19 565 700 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 06 Avril 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 30 avril 2023**

### **Les Commissaires aux comptes**

**FMBZ-KPMG Tunisie**  
**Mme Kalthoum BOUGUERRA**  
**Associée**

**FINOR**  
**M. Walid BEN SALAH**  
**Associé**

**SOCIETE ASSURANCES BIAT**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les actionnaires**  
**de la Société Assurances BIAT**  
**Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I – Conventions réglementées :**

**I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :**

1. Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 19 décembre 2016, Assurances BIAT et la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu en 2022 des opérations de pensions livrées.

Dans ce cadre, le conseil d'administration du 22 Décembre 2022 a autorisé l'opération de pension livrée réalisée le 30/12/2022 pour un montant de 52 796 487 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (54 275 bons) pour une période de 20 jours à un taux négocié de 6.82%.

2. La BIAT et Assurances BIAT ont signé un protocole d'accord en date du 30 Décembre 2021 afin de définir les termes et les conditions de la couverture des montants des échéances des crédits accordées par la banque et ayant fait l'objet de report conformément aux mesures de soutien prises dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19.

Le capital assuré par les contrats adhésions initiaux est étendu pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 au montant restant dû des échéances reportées à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garantie et d'exclusions que celles du contrat d'assurances initial.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 moyennant le paiement par la BIAT d'une prime d'assurance globale de 291 926 DT dès la signature du protocole et qui ne donne pas lieu au règlement d'une commission d'intermédiation.

Le montant de la prime d'assurance détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2022.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 Avril 2022.

3. Une convention de prestations de services a été conclue entre Assurances BIAT et la société « Value Digital Services » en vertu de laquelle cette dernière effectue une mission de développement d'une plateforme digitale « from scratch » sur plusieurs lots, conçue et développée exclusivement pour la société.

Le périmètre des prestations comprend le développement des fonctionnalités suivantes :

- Authentification : 1<sup>er</sup> accès, connexion, mot de passe oublié et déconnexion ;
- Profil client ;
- Consultation des polices auto individuelles ;
- Suivi des remboursement et sinistre auto (intégration avec DigiClaim) ;
- Devis/simulation ;
- Règlement des échéances ;
- Gestion des réclamations.

En contrepartie de ses prestations de services, la société « Value Digital Services » perçoit une rémunération d'un montant forfaitaire de 450 000 DT en hors taxes.

Cette convention prend effet à la date de sa signature et prend fin à la mise en production des fonctionnalités prévues.

En 2022, Assurances BIAT a constaté une charge brute relative aux prestations réalisées de 160 651 DT toutes taxes comprises.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 20 Octobre 2022.

## **I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2022 :**

1. En date du 09 Mars 2021, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 23 800 DT en 2022.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2021.

2. En date du 19 Mars 2020, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 78 094 DT en 2022.

3. En date du 19 Mars 2019, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 71 400 DT en 2022.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 Avril 2019.

4. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu deux contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne en bail pour usage de bureaux administratifs :
  - Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
  - Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

La charge de location de ces agences, constatée en 2022, est de 27 304 DT.

5. En date du 12 Mars 2018, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 26 775 DT en 2022.

6. En date du 21 Mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 35 700 DT en 2022.

7. Les frais d'occupation par « Assurances BIAT » de l'agence de Bizerte ont été pris en charge par la « Protectrice » depuis l'exercice 2017 et devraient par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

Dans ce cadre, la « Protectrice » a conclu en date du 27 Mars 2018, un contrat de location de locaux avec « Assurances BIAT » en vertu duquel la « Protectrice » donne en bail pour usage de bureaux administratifs une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.

Le contrat de location est conclu pour une période d'une année commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Ainsi, la charge de location de cette agence constatée en 2022, est de 13 555 DT.

8. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission de performance « SUCCESS FEES » calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20 Avril 2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 2 716 DT en 2022.

9. En date du 23 Mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 33 915 DT en 2022.

10. En date du 10 Décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31 Décembre 2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 802 DT en 2022.

- 11.** En date du 23 Mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 24 990 DT en 2022.

- 12.** En date du 07 Avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5<sup>ème</sup> et la 7<sup>ème</sup> année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 11 876 DT en 2022.

**13.** Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m<sup>2</sup> et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis et ce, moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014 et par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1er Mai 2014 et finissant le 30 Avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1er Mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce, sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2022, se sont élevés à 35 921 DT hors TVA.

**14.** Assurances BIAT a supporté, en 2022, un montant de 535 806 DT TTC relatif aux charges de mise à disposition de personnel de la BIAT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 06 Avril 2023.

## **II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

### **II-1 : Rémunérations du Directeur Général**

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 Mai 2021 a renouvelé le mandat du Directeur Général pour une durée de trois ans.

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 DT à servir sur 16,5 mois ;
- Une prime de fin d'année fixée en fonction des résultats de la société ;

Votre conseil d'administration réuni en date du 07 Avril 2022 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général pour un montant net de 130 000 DT au titre de l'exercice 2021 servie en 2022.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 300 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

En 2022, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 451 372 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 8 139 DT.

## **II-2 : Rémunérations du Directeur Général Adjoint**

Votre conseil d'administration réuni en date du 30 Janvier 2020 a nommé un Directeur Général Adjoint et a confié au comité de nomination et de rémunération la fixation de ses émoluments et avantages.

Votre conseil d'administration réuni en date du 24 Décembre 2020 a décidé de ne pas octroyer d'émoluments ou avantages au Directeur Général Adjoint.

## **II-3 : Rémunérations du Président du Conseil d'Administration :**

En date du 20 Octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale du 1<sup>er</sup> Juin 2015 au 31 Décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

Un avenant à cette convention a été signé par les parties en date du 06 Janvier 2017. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 30 Juin 2018. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 144 000 DT HT.

Un deuxième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 22 Juin 2018. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 au 30 Juin 2021. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 264 000 DT HT.

Un troisième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 31 Mai 2021. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 au 30 Juin 2022. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 93 600 DT HT.

Un quatrième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 09 Juin 2022. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 au 30 Juin 2024. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 168 000 DT HT.

La charge brute supportée par la société, au titre de 2022, est de 81 584 DT.

## **II-4 : Rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit**

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2022 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2022 a décidé d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, au titre de l'exercice 2021, une rémunération d'un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux.

Le montant brut supporté par la société, en 2022, est de 55 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**Tunis, le 30 avril 2023**

**Les Commissaires aux comptes**

**FMBZ-KPMG Tunisie**  
**Mme Kalthoum BOUGUERRA**  
**Associée**

**FINOR**  
**M. Walid BEN SALAH**  
**Associé**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS

#### **COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO- EUROPEENNE C.A.R.T.E.**

**Siège Social :** Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm).

## ANNEXE N°1

(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF SITUATION ARRETE AU 31/12/2022		2022		2021
		BRUT	Amortissements et Provisions	NET
AC1	Actifs incorporels			
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	1 210 237,863	1 084 255,760	125 982,103
AC13	Fonds commercial	90 420,548		90 420,548
		1 300 658,411	1 084 255,760	216 402,651
AC2	Actifs corporels d'exploitation			
AC21	Installations techniques et machines	7 736 061,272	5 759 387,650	1 976 673,622
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	1 491 963,842	1 364 147,952	127 815,890
		9 228 025,114	7 123 535,602	2 104 489,512
AC3	Placements			
AC31	Terrains et constructions			
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329,302	5 464 951,086	14 579 378,216
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	11 193 951,358	1 963 452,183	9 230 499,175
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations			
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	143 359 999,059		143 359 999,059
AC33	Autres placements financiers			
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	25 195 642,692	1 311 131,255	23 884 511,437
AC332	Obligations et autres titres à revenus fixe	64 226 579,114		64 226 579,114
AC334	Autres prêts	2 290 390,920		2 290 390,920
AC335	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0,000		0,000
AC336	Autres	1 224 758,468		1 224 758,468
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	854 149,977		854 149,977
		268 389 800,890	8 739 534,524	259 650 266,366
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte			
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
AC510	Provision pour primes non acquises	13 279 360,897		13 279 360,897
AC531	Provision pour sinistres non vie	77 219 042,177		77 219 042,177
		90 498 403,074	0,000	90 498 403,074
AC6	Créances			
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe			
AC611	Primes acquises et non émises	5 454 140,587		5 454 140,587
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	32 968 894,117	11 144 180,306	21 824 713,811
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	7 764 010,613		7 764 010,613
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	4 994 257,949	432 693,482	4 561 564,467
AC63	Autres créances			
AC631	Personnel	46 914,425		46 914,425
AC632	Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 607 387,212		1 607 387,212
AC633	Débiteur divers	9 765 035,170	365 503,202	9 399 531,968
		62 600 640,073	11 942 376,990	50 658 263,083
AC7	Autres éléments d'actif			
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	22 777 877,914		22 777 877,914
AC72	Charges reportées			
AC721	frais d'acquisition reportés	2 872 160,627		2 872 160,627
AC722	Autres charges à répartir	3 320 725,110	2 564 400,844	756 324,266
		28 970 763,651	2 564 400,844	26 406 362,807
AC73	Comptes de régularisation Actif			
AC731	Intérêts et loyers acquis et non échus	7 551 860,015		7 551 860,015
AC733	Autres comptes de régularisation	814 059,021		814 059,021
		8 365 919,036	0,000	8 365 919,036
		37 336 682,687	2 564 400,844	34 772 281,843
	<b>Total de l'actif</b>	<b>469 354 210,249</b>	<b>31 454 103,720</b>	<b>437 900 106,529</b>
				<b>447 427 256,026</b>

## ANNEXE N°2

(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS						2022	2021	
SITUATION ARRETE AU 31/12/2022								
<b>Capitaux propres</b>								
CP1	Capital social ou fonds équivalent					25 000 000,000	25 000 000,000	
CP2	Réserves et primes liées au capital					109 467 505,310	103 349 406,508	
CP5	Résultat reporté					2 047 373,728	2 058 515,074	
	<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>					<b>136 514 879,038</b>	<b>130 407 921,582</b>	
CP6	Résultat de l'exercice					10 007 762,904	9 409 708,654	
	<b>Total capitaux propres avant affectation</b>					<b>146 522 641,942</b>	<b>139 817 630,236</b>	
PA2	<b>Provisions pour risques et charges</b>					<b>2 308 262,968</b>	<b>1 539 870,679</b>	
						2 308 262,968	1 539 870,679	
PA3	<b>Provisions techniques brutes</b>							
	PA310	Provision pour primes non acquises				33 581 315,856	35 125 224,009	
	PA331	Provision pour sinistres (non vie)				177 466 043,143	200 153 804,943	
	PA331	Prévisions de recours à encaisser (non vie)				-14 040 496,977	-12 257 917,320	
	PA350	Provision pour égalisation et équilibrage				1 870 891,864	1 437 598,427	
	PA361	Autres provisions techniques (non vie)				2 407 612,900	2 480 843,854	
							201 285 366,786	226 939 553,913
PA4	<b>Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>							
PA5	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>					<b>12 652 649,482</b>	<b>12 405 633,249</b>	
PA6	<b>Autres dettes</b>							
	PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe				14 977 568,439	13 040 113,857	
	PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance				43 608 929,263	25 635 474,250	
	PA63	Autres dettes						
		PA631 Dépôts et cautionnements reçus				77 894,838	77 894,838	
		PA632 Personnel				1 758 435,644	1 346 789,816	
		PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques				4 442 300,460	4 127 488,172	
		PA634 Crédoeurs divers				9 282 597,930	22 496 807,016	
							74 147 726,574	66 724 567,949
PA7	<b>Autres passifs</b>							
	PA71	Comptes de régularisation Passif						
		PA712 Autres comptes de régularisation Passif				983 458,777	0,000	
	PA73	Autres passifs financiers				0,000		
							983 458,777	0,000
							289 069 201,619	306 069 755,111
		<b>Total du passif</b>					<b>291 377 464,587</b>	<b>307 609 625,790</b>
		<b>Total des capitaux propres et du passif</b>					<b>437 900 106,529</b>	<b>447 427 256,026</b>

### ANNEXE 3

(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie							
SITUATION ARRETE AU 31/12/2022				Opérations brutes 2022	cessions et/ou rétrocessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
PRNV1	<b>Primes acquises</b>						
	PRNV11 Primes émises et acceptées	+	146 242 276,215	-52 943 158,810	93 299 117,405	82 186 719,497	
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	1 543 908,153	-2 396 655,867	-852 747,714	-2 721 908,477	
			147 786 184,368	-55 339 814,677	92 446 369,691	79 464 811,020	
PRNT3	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	+	7 022 380,787		7 022 380,787	7 773 952,035	
			7 022 380,787		7 022 380,787	7 773 952,035	
PRNV2	<b>Autres produits techniques</b>	+					
CHNV1	<b>Charges de sinistres</b>						
	CHNV11 Montants payés	-	-127 426 455,401	65 586 259,778	-61 840 195,623	-54 474 540,849	
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	24 470 341,455	-31 002 987,293	-6 532 645,838	-5 960 909,096	
			-102 956 113,946	34 583 272,485	-68 372 841,461	-60 435 449,945	
CHNV2	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	+/-	73 230,954		73 230,954	336 054,821	
CHNV3	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>		-2 864 058,837		-2 864 058,837	-1 024 331,235	
CHNV4	<b>Frais d'exploitation</b>						
	CHNV41 Frais d'acquisition	-	-11 304 282,671		-11 304 282,671	-9 562 312,476	
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	445 905,056		445 905,056	167 828,900	
	CHNV43 Frais d'administration	-	-16 179 735,750		-16 179 735,750	-15 198 108,714	
	CHNV44 commissions reçues des réassureurs	+		5 372 923,411	5 372 923,411	4 794 832,061	
			-27 038 113,365	5 372 923,411	-21 665 189,954	-19 797 760,229	
CHNV5	<b>Autres charges techniques</b>	-	-2 065 024,388		-2 065 024,388	-1 808 519,657	
CHNV6	<b>Provision pour égalisation et équilibrage</b>		-433 293,437		-433 293,437	-614 840,814	
RTNV	<b>Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	+/-	19 525 192,135	-15 383 618,781	4 141 573,354	3 893 915,996	

## ANNEXE 5

(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat					
			notes		
SITUATION ARRETE AU 31/12/2022					
				2022	
				2021	
<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>			./-.	4 141 573,354	3 893 915,996
<b>Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>					
PRNT11	Revenus des placements		+	11 369 159,154	12 116 759,811
PRNT12	Produits des autres placements		+		
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements		+	1 311 131,255	1 311 131,255
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements		+	7 522 248,387	7 689 020,172
<b>Sous total 1</b>				<b>24 344 112,150</b>	<b>25 010 827,234</b>
<b>Charges des placements</b>					
CHNT11	Charges de gestion des placements, ycompris les charges d'intérêts		-	-2 292 786,335	-2 721 695,192
CHNT12	Correction de valeur sur placements		-	-1 311 131,255	-1 311 131,255
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-31 271,578	-39 922,539
<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>					
			-	-7 022 380,787	-7 773 952,035
<b>Autres produits non techniques</b>					
			+	122 887,097	76 320,325
<b>Autres charges non techniques</b>					
			-	-1 742 401,630	-3 104 704,460
<b>Sous total 2</b>				<b>-12 277 084,487</b>	<b>-14 875 085,156</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>				<b>12 067 027,663</b>	<b>10 135 742,078</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>					
			-	-1 848 058,100	-725 733,424
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>				<b>10 218 969,563</b>	<b>9 410 008,654</b>
<b>Pertes extraordinaires</b>					
				-211 206,659	-300,000
<b>Résultat net de l'exercice</b>				<b>10 007 762,904</b>	<b>9 409 708,654</b>

Annexe N ° 6 :  
Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en dinars tunisiens)

				2022	2021
HB1	<b>Engagements reçus</b>				
HB2	<b>Engagements donnés</b>				
	HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>		0,000	0,000
	HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>			
	HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		<b>18 011 250,000</b>	<b>18 011 250,000</b>
	HB24	<i>Autres engagements donnés</i>			
HB3	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>				
HB4	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>				
HB5	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>				
HB6	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>				

## ANNEXE N°7

## Etat de flux de trésorerie

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars tunisiens)

	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	158 528 485,207	144 615 161,935
Sommes versées pour paiement des sinistres	-116 576 402,861	-83 132 548,956
Commissions versées aux intermédiaires	-10 733 801,321	-10 063 867,311
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-16 559 581,558	-15 973 095,323
Variation des espèces reçues des cessionnaires	36 151 545,347	-5 766 609,657
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-12 284 355,102	-41 439 883,964
Encaissements liés à la cession de placements financiers	3 576 780,429	96 500 248,639
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-14 548 063,531	-13 190 260,373
Produits financiers reçus	9 766 357,396	9 034 167,679
Impôts sur les bénéfices payés	-614 777,870	-2 923 477,010
Autres mouvements	-5 776 423,693	-11 864 503,250
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	30 929 762,443	65 795 332,409
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 004 935,322	-312 321,423
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-2 770 000,000	-56 073 750,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	193 990,000	300 000,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-3 580 945,322	-56 086 071,423
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-2 999 982,000	-3 834 444,800
Encaissements provenant d'emprunts	6 000 000,000	20 000 000,000
Remboursements d'emprunts	-20 000 000,000	-17 167 384,286
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-16 999 982,000	-1 001 829,086
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
<b>Variation de trésorerie</b>	10 348 835,121	8 707 431,900
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	12 429 042,793	3 721 610,893
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	22 777 877,914	12 429 042,793

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne**  
**Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie**  
**Téléphone : (216) 71 184000 – Télécopie (216) 71 184184 – e.mail :**  
[\*\*dgen@carte.com.tn\*\*](mailto:dgen@carte.com.tn)

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Exercice clos le 31 /12/2022**

### **I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1<sup>er</sup> Avril 2002.

#### **1- Identité**

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RNE : 0000205M

E-mail : [dgen@carte.com.tn](mailto:dgen@carte.com.tn) Site web : [www.carte.com.tn](http://www.carte.com.tn)

#### **2 - Conseil d'Administration**

Président Du Conseil d'Administration : Hassine DOGHRI

Administrateurs

Christian Huyghues DESPOINTES

Radhi MEDDEB

Mourad DOGHRI

Frederic FLEJOU

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M. représenté par Nejib DOGHRI

#### **3- Les produits**

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

#### **4- Les clients**

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

##### Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de

personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

### **5-Le réseau**

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

### **6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :**

	<b>Effectif</b>	<b>Salaire</b>
- Contractuels	14	473 464,854
- Agents d'exécution	23	1 225 773,857
- Agents de maîtrise	14	926 406,700
- Cadres	132	12 486 039,995

## **II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

### **A – PROVISIONS TECHNIQUES :**

**La provision pour primes non acquises :** Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

**La provision pour risques en cours :** Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

**La provision pour sinistres à payer :** La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respectivé de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

**Provision d'équilibre :** Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

**Provision pour participation aux bénéfices et ristournes :** Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

**La provision mathématique des rentes :** La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

## **B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :**

### **B.1. Régularisations liées aux primes émises :**

**Les PANE :** (Primes Acquisés et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

**Les Primes à Annuler :** estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

**Parts des réassureurs dans les PANE :** l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

**Parts des réassureurs dans les primes à annuler :** Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

**Commissions sur les primes cédées sur PANE :** l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

**Frais d'acquisition reportés :** Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

**Provision pour ristournes :** évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

**Commissions à payer :** Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

### **B.2. Régularisations liées aux placements :**

**Intérêts et loyers acquis et non échus :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

**Affectation des produits de placements :** Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

### **B.3. Autres régularisations :**

**Charges et produits constatés d'avance :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

**Charges à payer et produits à recevoir :** Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

### **B.4. La constatation des charges par destination :**

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

**L'affectation des charges de personnel :** Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
  - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
  - Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été reparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

**L'affectation des commissions :** La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

**L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis :** La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

## **C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :**

**C.1. Amortissements** : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

**C.2. Provisions pour risques et charges** : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

**C.3. Provisions pour dépréciation** : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

### **III – FAITS MARQUANTS :**

- Au cours de l'exercice 2020, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés et des acomptes provisionnels et ce au titre de l'exercice 2016.

Le 09 Février 2023 la société a été notifié pour un montant de 1 528 896 Dinars.

- Au cours de l'exercice 2022, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'impôt sur les sociétés, la contribution de solidarité, et la contribution conjoncturelle, pour un montant total notifié le 24 Novembre 2022 de 3 234 195 Dinars et ce au titre de l'exercice 2018.

La société est entrain de défendre son dossier devant l'administration fiscale avec l'appui de son conseiller fiscal.

Au 31/12/2022, dans l'attente de l'aboutissement final des deux dossiers et sur la base du rapport du conseiller fiscal, il a été décidé de constituer une provision pour risque de 700 000 Dinars.

### **IV - NOTES SUR LE BILAN :**

#### **AC1 – Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2022 la somme de 1 300 658,411 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2022 la somme de 1 084 255,760 Dinars contre une valeur de 1 051 281,328 Dinars au 31/12/2021 soit une variation de 32 974,432 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2022	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 420,548	-	-	-	90 420,548
Indemnité compensatrice	266 876,719	266 876,719	0,000	266 876,719	0,000
Logiciels	943 361,144	784 404,609	32 974,432	817 379,041	125 982,103
<b>Total</b>	<b>1 300 658,411</b>	<b>1 051 281,328</b>	<b>32 974,432</b>	<b>1 084 255,760</b>	<b>216 402,651</b>

### **AC2 – Actifs corporels d’exploitation**

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2022 la somme de 9 228 025,114 Dinars contre la somme de 8 453 394,280 Dinars au 31/12/2021 soit une variation de 774 630,834 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2022 la somme de 7 123 535,602 Dinars contre une valeur de 6 753 015,810 Dinars au 31/12/2021 soit une variation de 370 519,792 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d’exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2022	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 590 669,504	1 189 820,185	168 927,102	1 358 747,287	231 922,217
Mobilier de bureau	1 491 963,842	1 331 881,817	32 266,135	1 364 147,952	127 815,890
Matériel bureautique	243 374,832	226 030,452	2 787,850	228 818,302	14 556,530
Matériel informatique	2 614 572,754	2 169 583,546	81 676,371	2 251 259,917	363 312,837
AAI	3 199 199,486	1 641 978,082	197 160,527	1 839 138,609	1 360 060,877
GSM	88 244,696	74 741,724	6 681,811	81 423,535	6 821,161
<b>Total</b>	<b>9 228 025,114</b>	<b>6 634 035,806</b>	<b>489 499,796</b>	<b>7 123 535,602</b>	<b>2 104 489,512</b>

### **AC3 – Placements**

Les placements bruts totalisent la somme de 268 389 800,890 Dinars en 2022 contre 262 301 096,727 Dinars en 2021 :

Libelle	Placement Brut 2022	Amort/Prov. 2022	Placement Net 2022	Placement Net 2021	Variation Nette
Terrains et constructions	31 238 280,660	7 428 403,269	23 809 877,391	25 690 448,468	-1 880 571,077
Titres à revenus variables	168 555 641,751	1 311 131,255	167 244 510,496	166 951 984,205	292 526,291
Titres à revenus fixes	64 226 579,114	-	64 226 579,114	57 138 238,900	7 088 340,214
Autres Prêts		-	0,000	193 990,000	-193 990,000
Prêts au Personnel	2 290 390,920	-	2 290 390,920	2 261 770,110	28 620,810
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0,000		0,000	0,000	0,000
Dépôts et cautionnements consignation	1 184 786,248		1 184 786,248	1 774 485,196	-589 698,948
Dépôts et cautionnements	39 972,220		39 972,220	34 772,220	5 200,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	854 149,977	-	854 149,977	26 477,949	827 672,028
<b>Total</b>	<b>268 389 800,890</b>	<b>8 739 534,524</b>	<b>259 650 266,366</b>	<b>254 072 167,048</b>	<b>5 578 099,318</b>

**Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.**

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

### **Notes complémentaires à l'état des placements**

	Valeur brute	Ammortissement	Valeur comptable nette
IMMEUBLE EXPLOITATION	20044 329,302	5464 951,086	14579 378,216
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2655 186,000	1963 452,183	691 733,817
TERRAIN	3538 765,358		3538 765,358
ACOMPTE SUR TERRAIN	5000 000,000		5000 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>31238 280,660</b>	<b>7428 403,269</b>	<b>23809 877,391</b>

### **Opérations se rapportant avec des entreprises liées ou avec lien de participation**

SOCIETE	FORME JURIDIQUE	Nombre d'actions souscrites	% de détention	Prix global d'acquisition en DT
CIIM	SA	1 125	2,768%	112 500
UTIQUE GAZ	SA	20 000	36,364%	2 000 000
COFITE-SICAF	SA	679 990	75,554%	6 999 875
CCF	SA	167 368	49,789%	1 954 120
CITE	SA	265 750	83,047%	2 712 264
COTIF-SICAR	SA	2 300 521	92,556%	23 025 210
SIDHET	SA	1 703 201	61,935%	18 760 000
BUSINESS TOWERS	SARL	499 999	76,923%	7 985 278
CARTE VIE	SA	1 483 150	98,877%	24 831 500
CODIS	SA	23 870	44,210%	2 387 045
SERENITY	SA	7 249 500	48,654%	54 483 750

### **AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques**

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2022 de 33 399 643,149 Dinars par rapport à 2021 :

Libelles	Provisions 2022	Provisions 2021	Variation
Provisions pour PNA	13 279 360,897	15 676 016,759	-2 396 655,862
Provisions pour sinistres non vie	77 219 042,177	108 222 029,464	-31 002 987,287
<b>Total</b>	<b>90 498 403,074</b>	<b>123 898 046,223</b>	<b>-33 399 643,149</b>

### **AC6 – Créances**

#### AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2022 la somme de 5 454 140,587 Dinars contre 4 424 563,894 Dinars en 2021 et se répartissent comme suit :

Branches	2022	2021	Variation
Automobile	-686 320,326	-668 023,341	-18 296,984
Responsabilité civile générale	174 707,643	168 618,060	6 089,583
Incendie	92 841,124	32 254,423	60 586,701
Individuel	-29 210,074	-30 746,955	1 536,881
Risques spéciaux	90 813,446	39 066,860	51 746,586
Aviation	351 879,691	229 051,092	122 828,598
Transport	118 184,970	70 432,838	47 752,132
Maladie	4 283 395,820	3 276 654,370	1 006 741,450
Incapacité/Invalidité	586 372,741	483 972,473	102 400,268
Assistance	77 040,865	63 227,304	13 813,561
Construction	276 617,239	646 273,157	-369 655,918
Crédit export	117 817,447	113 783,612	4 033,835
Risques financiers	0,000	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>5 454 140,587</b>	<b>4 424 563,894</b>	<b>1 029 576,693</b>

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2022 la somme nette de 21 824 713,811 Dinars contre 21 126 058,130 Dinars en 2021 et se détaille comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Primes à recevoir	33 553 327,295	35 787 003,300	-2 233 676,005
Acomptes sur primes à recevoir	-5 994 984,714	-8 207 417,635	2 212 432,921
Comptes courants agents	1 200 548,491	1 056 317,968	144 230,523
Effets à recevoir	2 788 944,948	2 221 622,530	567 322,418
Chèques impayés	366 907,123	361 164,391	5 742,732
Provisions pour chèques et effets impayés	-1 920 780,437	-1 815 256,692	-105 523,745
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765,244	54 765,244	0,000
Autres	4 758,000	4 758,000	0,000
Coassurances cédées	994 627,730	0,000	994 627,730
Provisions pour créances douteuses	-9 223 399,869	-8 336 898,976	-886 500,893
<b>Total</b>	<b>21 824 713,811</b>	<b>21 126 058,130</b>	<b>698 655,681</b>

La société a exclu de l'assiette de calcul des provisions sur les arriérés certaines relations pour les motifs suivants :

- Des relations sans incident avec un historique assez important
- Des relations avec des primes importantes au vu de la moyenne des primes émises (Sup ou égal à 45 Mille Dinars)
- Des relations bénéficiant d'une souplesse et d'entente commerciale depuis plusieurs années.

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Libellés	2022	2021	Variation
IDA	7 764 010,613	5 479 977,815	2 284 032,798

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 4 561 564,467 Dinars en 2022 contre 2 649 351,481 Dinars en 2021.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 11 053 833,605 Dinars en 2022 contre 9 321 180,059 Dinars en 2021.

Libellés	2022	2021	Variation
Personnel	46 914,425	42 042,204	4 872,221
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 607 387,212	2 394 626,671	-787 239,459
Débiteurs divers	9 399 531,968	6 884 511,184	2 515 020,784
<b>Total</b>	<b>11 053 833,605</b>	<b>9 321 180,059</b>	<b>1 732 653,546</b>

Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle :

<b>CREANCES</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Moins de 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total:</b>
PANE	5 454 140,587				5 454 140,587
Primes à recevoir	33 553 327,295				33 553 327,295
C/C Cie Assurances	54 765,244				54 765,244
Avances sur sinistres	2 500,000				2 500,000
Acomptes sur primes ( - )	-5 994 984,714				-5 994 984,714
Provisions de primes à recevoir	2 258,000				2 258,000
Comptes courants des agents généraux	1 200 548,491				1 200 548,491
Effets à recevoir	2 788 944,948				2 788 944,948
Cheques impayés	366 907,123				366 907,123
C/C Coassureurs	994 627,730				994 627,730
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	7 764 010,613				7 764 010,613
Créances nées d'opération de réassurance	4 994 257,949				4 994 257,949
Personnel	46 914,425				46 914,425
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	993 634,562				993 634,562
Débiteurs divers	9 765 035,170				9 765 035,170
	<b>61 986 887,423</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>61 986 887,423</b>

<b>DETTES</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Moins de 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total:</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 977 568,439				14 977 568,439
Dettes nées d'opérations de réassurance	43 608 929,263				43 608 929,263
Dépôts et cautionnements reçus	0,000			77 894,838	77 894,838
Personnel	1 758 435,644				1 758 435,644
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	4 512 443,608				4 512 443,608
Créditeurs divers	9 282 597,930				9 282 597,930
	<b>74 139 974,884</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>77 894,838</b>	<b>74 217 869,722</b>

**AC7 – Autres éléments d'actif**

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

<b>Libelles</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Variation</b>
Banques	22 410 982,175	12 315 064,176	10 095 917,999
CCP	334 776,618	90 979,592	243 797,026
Caisses	32 119,121	22 999,025	9 120,096
<b>Total</b>	<b>22 777 877,914</b>	<b>12 429 042,793</b>	<b>10 348 835,121</b>

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	3 538 372,64	11 729 859,113	3,3102	-17 138,000	-5 177,33
USD	778 746,69	2 422 487,452	3,1101	-507,371	-163,14
JPY	-	-			
GBP	-	-			

#### AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 3 628 484,893 Dinars en 2022 contre 2 618 779,672 Dinars en 2021 :

Libellés	2022	2021	Variation
Frais d'acquisitions reportés	2 872 160,627	2 426 255,570	445 905,057
Charges à répartir	3 320 725,110	2 530 344,641	790 380,469
Amortissements des charges à répartir	-2 564 400,844	-2 337 820,539	-226 580,305
<b>Total</b>	<b>3 628 484,893</b>	<b>2 618 779,672</b>	<b>1 009 705,221</b>

#### AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 8 365 919,036 Dinars en 2022 contre 9 511 801,832 Dinars en 2021 :

Libellés	2022	2021	Variation
Intérêts courus et non échus	6 935 037,295	7 771 330,655	-836 293,360
Autres produits à recevoir	1 093 003,870	1 723 482,359	-630 478,489
Charges payées d'avance et autres	337 877,871	16 988,818	320 889,053
<b>Total</b>	<b>8 365 919,036</b>	<b>9 511 801,832</b>	<b>-1 145 882,796</b>

#### CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2022 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2022	Variation FR	Situation au 31/12/2022
Capital social	25 000 000,000					25 000 000,000
Fonds social	2 677 176,112	400 000,000			-302 751,198	2 774 424,914
Primes liées au capital social	1 960 000,000					1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473					4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006					2 682 815,006
Réserves facultatives	80 482 151,864	7 500 000,000	-1 479 150,000			86 503 001,864
pour réinvestissem ent exonéré	11 284 846,053	0,000				11 284 846,053
Report à nouveau	2 058 515,074	-11 141,346				2 047 373,728
Résultat de l'exercice	9 409 708,654	-7 888 858,654	-1 520 850,000	10 007 762,904		10 007 762,904
<b>Total</b>	<b>139 817 630,236</b>	<b>0,000</b>	<b>-3 000 000,000</b>	<b>10 007 762,904</b>	<b>-302 751,198</b>	<b>146 522 641,942</b>

Le résultat par action au 31/12/2022 est de 4,003 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2021 à 44 889 444,797 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives : 35 516 919,864
- Réserves pour Fonds social : 2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible\* : 5 727 144,646

\*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources		Emploi	
REPORT 31/12/2020	2 677 176,112	sommes non remboursables	385 377,955
DOTATION 2020	400 000,000		
INTERETS	82 626,757		
TOTAUX	3 159 802,869	TOTAUX	385 377,955
		SOLDE	<b>2 774 424,914</b>

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1225074	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3409	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
<b>Total</b>	<b>2 500 000</b>	<b>100,00%</b>

### **PA2-Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges totalisent en 2021 la somme de 1 539 870,679 Dinars contre 2 308 262,968 Dinars en 2022 soit une variation de 768 392,289.

### **PA3 – Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes totalisent en 2021 la somme de 226 939 553,913 Dinars contre 201 285 366,786 Dinars en 2022 soit une variation de 25 654 187,127 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	33 581 315,856	35 125 224,009	-1 543 908,153
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	177 466 043,143	200 153 804,943	-22 687 761,800
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-14 040 496,977	-12 257 917,320	-1 782 579,657
Provisions mathématiques rentes (*)	2 394 037,043	2 463 118,500	-69 081,457
Provisions pour risques en cours (*)	13 575,857	17 725,354	-4 149,497
Provisions pour égalisation et équilibrage	1 870 891,864	1 437 598,427	433 293,437
<b>Total</b>	<b>201 285 366,786</b>	<b>226 939 553,913</b>	<b>-25 654 187,127</b>

(\*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

#### **PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs**

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de 247 016,233 Dinars pour passer à 12 652 649,482 Dinars en 2022 contre 12 405 633,249 Dinars en 2021.

#### **PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe**

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2022 la somme de 14 977 568,439 Dinars contre 13 040 113,857 Dinars en 2021 soit une variation de 1 937 454,582 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Commissions à payer	4 545 911,149	4 186 365,931	359 545,218
Primes cédées sur PANE	1 319 483,843	1 326 128,109	-6 644,266
Comptes courants agents	2 178 247,055	2 317 932,945	-139 685,890
Ristournes à payer	1 226 195,253	2 222 452,355	-996 257,102
Bonifications à payer	4 114 173,177	1 473 424,327	2 640 748,850
Coassurances cédées	432 738,244	364 852,047	67 886,197
Rentes à payer	873 325,508	823 873,576	49 451,932
Provisions de primes	79 894,800	88 416,800	-8 522,000
Garantie 3A	0,000	0,000	0,000
Avance sur recouvrement crédit export	207 599,410	207 599,410	0,000
IDA	0,000	29 068,357	-29 068,357
<b>Total</b>	<b>14 977 568,439</b>	<b>13 040 113,857</b>	<b>1 937 454,582</b>

### **PA62 – Dettes nées d’opérations de réassurance**

Les dettes nées d’opérations de réassurances sont de 43 608 929,263 Dinars en 2022 contre 25 635 474,250 Dinars en 2021.

### **PA63 – Autres dettes**

Les autres dettes totalisent en 2022 la somme de 15 561 228,872 Dinars contre de 28 048 979,842 Dinars en 2021 soit une variation de 12 487 750,970 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	77 894,838	77 894,838	0,000
Personnel	1 758 435,644	1 346 789,816	411 645,828
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	4 442 300,460	4 127 488,172	314 812,288
Créditeurs divers	9 282 597,930	22 496 807,016	-13 214 209,086
<b>Total</b>	<b>15 561 228,872</b>	<b>28 048 979,842</b>	<b>-12 487 750,970</b>

### **PA71 – Comptes de régularisation passif**

Les comptes de régularisation passifs sont de 983 458,777 Dinars en 2022 relatif au report de commissions reçues des réassureurs

## **V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**

### **PRNV1 Primes acquises :**

Les primes acquises non vie totalisent en 2022 la somme nette de réassurances de 92 446 369,691 Dinars contre 79 464 811,020 Dinars en 2021 soit une variation nette de 12 981 558,671 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021	Variations nettes
Primes émises et acceptées	146 242 276,215	-52 943 158,810	93 299 117,405	82 186 719,497	11 112 397,908
Variation de la PPNA	1 543 908,153	-2 396 655,867	-852 747,714	-2 721 908,477	1 869 160,763
<b>Total</b>	<b>147 786 184,368</b>	<b>-55 339 814,677</b>	<b>92 446 369,691</b>	<b>79 464 811,020</b>	<b>12 981 558,671</b>

### **PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:**

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 7 773 952,035 Dinars en 2021 à 7 022 380,787 Dinars en 2022 soit une variation de - 751 571,248 Dinars.

### **CHNV1 Charges de sinistres :**

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 68 372 841,461 Dinars en 2022 contre 60 435 449,945 Dinars en 2021 soit une variation nette de 7 937 391,516 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021	Variations nettes
Sinistres payés	-127 426 455,401	65 586 259,778	-61 840 195,623	-54 474 540,849	-7 365 654,774
Var. Prov. RAR	24 470 341,455	-31 002 987,293	-6 532 645,838	-5 960 909,096	-571 736,742
<b>Total</b>	<b>-102 956 113,946</b>	<b>34 583 272,485</b>	<b>-68 372 841,461</b>	<b>-60 435 449,945</b>	<b>-7 937 391,516</b>

### **Variation des Sinistres de 2021 présents au Registre de SAP de 2022**

SAP 2021	189 309 787
Règlements 2022	86 243 502
ajustements	16 717 400
SAP 2022	119 783 685

### **CHNV2 Variation des autres provisions techniques :**

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 336 054,821Dinars en 2021 à 73 230,954 Dinars en 2022 soit une variation de -262 823,867 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	69 081,457	346 700,595	-277 619,138
Var. Provisions pour risques en cours	4 149,497	-10 645,774	14 795,271
<b>Total variation</b>	<b>73 230,954</b>	<b>336 054,821</b>	<b>-262 823,867</b>

### **CHNV3 Participation aux bénéfiques et ristournes :**

Les participations aux bénéfiques et ristournes sont passées de 1 024 331,235 Dinars en 2021 à 2 864 058,837 Dinars en 2022 soit une variation de 1 839 727,602 Dinars

#### **CHNV4 Frais d'exploitation:**

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 21 665 189,954 Dinars en 2022 contre 19 797 760,229 Dinars en 2021 soit une variation de 1 867 429,725 Dinars détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Variation</b>
Frais d'acquisition	-11 304 282,671	-9 562 312,476	-1 741 970,195
Variation des frais d'acquisition reportés	445 905,056	167 828,900	278 076,156
Frais d'administration	-16 179 735,750	-15 198 108,714	-981 627,036
Commissions reçues des réassureurs	5 372 923,411	4 794 832,061	578 091,350
<b>Total</b>	<b>-21 665 189,954</b>	<b>-19 797 760,229</b>	<b>-1 867 429,725</b>

#### **Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination**

<b>NATURE</b>	<b>DESTINATION</b>			
	<b>Frais d'acquisition</b>	<b>Frais d'administration</b>	<b>charges de sinistre</b>	<b>Frais de placement</b>
<b>Charges de personnel</b>	3 937 193,194	4 899 512,732	5 984 195,559	290 783,921
<b>Commissions</b>	6 347 289,476	1 495 614,433	3 535 485,201	
<b>Autres charges d'exploitation</b>	1 019 800,001	9 784 608,585		
<b>Frais de placement</b>				1 630 358,466
<b>TOTAL</b>	<b>11304 282,671</b>	<b>16179 735,750</b>	<b>9519 680,760</b>	<b>1921 142,337</b>

#### **CHNV5 Autres charges techniques:**

Les autres charges techniques sont passées de 1 808 519,657Dinars en 2021 à 2 065 024,388 Dinars en 2022 soit une variation de 256 504,731 Dinars.

#### **CHNV6 La provision pour égalisation et équilibrage :**

La provision pour égalisation et équilibrage est de 433 293,437 Dinars en 2022.

#### **RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :**

Le résultat technique non vie est passé de 3 893 915,996 Dinars en 2021 à 4 141 573,354 Dinars en 2022 soit une variation de 247 657,358 Dinars.

**PRNT11 Revenus des placements :**

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 12 116 759,811 Dinars en 2021 à 11 369 159,154 Dinars en 2022 soit une variation de -747 600,657 Dinars.

**PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :**

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 1 311 131,255 Dinars en 2022 contre 1 311 131,255 Dinars en 2021 soit une variation de 0 Dinars.

**PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :**

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 7 522 248,387 Dinars en 2022 contre 7 689 020,172 Dinars en 2021 soit une variation de -166 771,785 Dinars.

**CHNT1 Charges des placements :**

Les charges des placements sont de 3 635 189,168 Dinars en 2022 contre 4 072 748,986 Dinars en 2021 soit une variation de 437 559,818 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Charges de gestion des placements	-2 292 786,335	-2 721 695,192	428 908,857
Correction de valeur sur placement	-1 311 131,255	-1 311 131,255	0,000
Pertes provenant de la réalisation des placements	-31 271,578	-39 922,539	8 650,961
<b>Total</b>	<b>-3 635 189,168</b>	<b>-4 072 748,986</b>	<b>437 559,818</b>

**CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :**

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 7 022 380,787 Dinars contre 7 773 952,035 Dinars en 2021.

**PRNT2 Autres produits non techniques :**

Les autres produits non techniques sont passés de 76 320,325 Dinars en 2021 à 122 887,097 Dinars en 2022.

### **CHNT3 Autres charges non techniques :**

Les autres charges non techniques sont passées de 3 104 704,460 Dinars en 2021 à 1 742 401,630 Dinars en 2022 soit une variation de 1 362 302,830 Dinars.

### **CHNT4 Impôts sur le résultat :**

L'impôt sur le résultat est de 1 848 058,100 Dinars en 2022 contre 725 733,424 Dinars en 2021 avec une variation de 1 122 324,676 Dinars.

Impôts sur les sociétés dû	1 848 058,100
Retenues à la source libératoire 20%	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 848 058,100</b>

**CHNT5 Pertes extraordinaires :** c'est la contribution sociale de solidarité elle est de 211 206,659

## **VI - NOTES SUR TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :**

Il s'agit de la participation au capital de la société Serenity pour la partie souscrite et non libérée.

## **VII - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

### **F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 144 615 161,935 Dinars en 2021 à 158 528 485,207 Dinars en 2022 soit une variation de 13 913 323,272 Dinars

### **F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :**

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 83 132 548,956 Dinars en 2021 à 116 576 402,861 Dinars en 2022 soit une variation de 33 443 853,905 Dinars.

**F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :**

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 10 063 867,311 Dinars en 2021 à 10 733 801,321 Dinars en 2022 soit une variation de 669 934,010 Dinars.

**F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :**

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 15 973 095,323 Dinars en 2021 à 16 559 581,558 Dinars en 2022 soit une variation de 586 486,235 Dinars.

**F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :**

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 5 766 609,657 Dinars en 2021 à 36 151 545,347 Dinars en 2022 soit une variation de 41 918 155,004 Dinars.

**F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :**

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 41 439 883,964 Dinars en 2021 à 12 284 355,102 Dinars en 2022 soit une variation de 29 155 528,862 Dinars.

**F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :**

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 96 500 248,639 Dinars en 2021 à 3 576 780,429 Dinars en 2022 soit une variation de - 92 923 468,210 Dinars.

**F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :**

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 13 190 260,373 Dinars en 2021 à 14 548 063,531 Dinars en 2022 soit une variation de 1 357 803,158 Dinars.

**F 9 : Produits financiers reçus :**

Les produits financiers reçus sont passés de 9 034 167,679 Dinars en 2021 à 9 766 357,396 Dinars en 2022 soit une variation de 732 189,717 Dinars.

**F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :**

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 2 923 477,010 Dinars en 2021 à 614 777,870 Dinars en 2022 soit une variation de - 2 308 699,140 Dinars.

**F 11 : Autres mouvements :**

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 11 864 503,250 Dinars en 2021 à 5 776 423,693 Dinars en 2022 soit une variation de 6 088 079,557 Dinars.

**F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :**

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 312 321,423 Dinars en 2021 à 1 004 935,322 Dinars en 2022 soit une variation de 692 613,899 Dinars.

**F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont de 0 Dinars en 2021

**F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :**

Les décaissements provenant de l'acquisition de terrains sont de 0.

**F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :**

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation sont passés de 56 073 750,000 Dinars en 2021 à 2 770 000,000 Dinars en 2022 soit une variation de -53 303 750,000 Dinars.

**F 17 Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation**

Les encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2022 sont de 193 990,000 Dinars

**F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :**

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2022 sont de 0.

**F 19 : Dividendes et autres distributions :**

Les distributions de dividendes sont passées de 3 834 444,800 Dinars en 2021 à 2 999 982,000 Dinars en 2022 soit une variation de – 834 462,800 Dinars.

**VII. Notes complémentaires**

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 11 300 654,059 Dinars

-Les charges sociales : 2 522 821,721 Dinars

- Autres charges sociales : 1 194 461,120 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 5 117 170, 849 Dinars

- Commissions courtiers : 4 807 142,663 Dinars

- Commissions Banques et CCP : 821 016,540 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- NORD : 122 560 916,132 Dinars

- CENTRE : 5 204 717,820 Dinars

- SUD : 15 022 800,292 Dinars

ANNEXE N° 8  
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

(Exprimé en dinars tunisiens)

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC Cloture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la cloture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la cloture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>													
Concessions, brevets, licences, marques	889 892,669	53 468,475		943 361,144	784 404,609		32 974,433					817 379,042	125 982,102
Indemnité Compensatrice	266 876,719			266 876,719	266 876,718		0,000					266 876,718	0,001
Fonds commercial	90 420,548			90 420,548									90 420,548
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>1 247 189,936</b>	<b>53 468,475</b>	<b>0,000</b>	<b>1 300 658,411</b>	<b>1 051 281,327</b>	<b>0,000</b>	<b>32 974,433</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1 084 255,760</b>	<b>216 402,651</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>													
Installations techniques et machines	7 000 610,927	735 450,345		7 736 061,272	5 421 133,993		338 253,657					5 759 387,650	1 976 673,622
Autres installations, outillage et mobilier	1 452 783,353	39 180,489		1 491 963,842	1 331 881,817		32 266,135					1 364 147,952	127 815,890
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>8 453 394,280</b>	<b>774 630,834</b>	<b>0,000</b>	<b>9 228 025,114</b>	<b>6 753 015,810</b>	<b>0,000</b>	<b>370 519,792</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>7 123 535,602</b>	<b>2 104 489,512</b>
<b>Placements</b>													
Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329,302		0,000	20 044 329,302	4 993 725,603		471 225,483					5 464 951,086	14 579 378,216
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	12 563 917,590	-1 369 966,232	0,000	11 193 951,358	1 924 072,821		39 379,362					1 963 452,183	9 230 499,175
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	168 263 115,460	292 526,291		168 555 641,751		1 311 131,255		0,000				1 311 131,255	167 244 510,496
Obligations et autres titres à revenus fixe	57 138 238,900	7 088 340,214		64 226 579,114									64 226 579,114
Autres prêts	2 455 760,110		165 369,190	2 290 390,920									2 290 390,920
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	12 429 042,793	10 348 835,121		22 777 877,914									22 777 877,914
Dépôts et cautionnements consignation	1 774 485,196		589 698,948	1 184 786,248									1 184 786,248
Dépôts et cautionnements	34 772,220	5 200,000		39 972,220									39 972,220
Dépôts de garantie factoring	0,000	0,000		0,000									0,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	26 477,949	827 672,028	0,000	854 149,977									854 149,977
<b>Total placements</b>	<b>274 730 139,520</b>	<b>17 192 607,422</b>	<b>755 068,138</b>	<b>291 167 678,804</b>	<b>6 917 798,424</b>	<b>1 311 131,255</b>	<b>510 604,845</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>7 428 403,269</b>	<b>1 311 131,255</b>
<b>Total Général</b>	<b>284 430 723,736</b>	<b>18 020 706,731</b>	<b>755 068,138</b>	<b>301 696 362,329</b>	<b>14 722 095,561</b>	<b>1 311 131,255</b>	<b>914 099,070</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>15 636 194,631</b>	<b>1 311 131,255</b>

## ANNEXE N°9 Etat récapitulatif des placements

(Exprimé en dinars tunisiens)

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	31 238 280,660	23 809 877,391		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	168 555 641,751	167 244 510,496		0,000
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	66 516 970,034	66 516 970,034		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	854 149,977	854 149,977		
Autres dépôts	1 224 758,468	1 224 758,468		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
<b>Total placements</b>	<b>268 389 800,890</b>	<b>259 650 266,366</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	268 389 800,890	259 650 266,366		0,000
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	33 855 148,745	33 855 148,745		
provisions techniques				
<b>TOTAL</b>	<b>302 244 949,635</b>	<b>293 505 415,111</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

# ANNEXE N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

(Exprimé en dinars tunisiens)

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b>Inventaire 2016</b>												
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433						
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341						
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>57 335 633</b>	<b>38 447 869</b>	<b>39 100 875</b>	<b>49 397 268</b>	<b>34 921 295</b>	<b>42 723 775</b>						
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818						
% sinistres / primes acquises	78,07%	50,67%	46,55%	60,19%	40,88%	42,71%						
<b>Inventaire 2017</b>												
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839					
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808					
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>57 156 903</b>	<b>38 177 004</b>	<b>38 328 431</b>	<b>48 557 909</b>	<b>34 427 890</b>	<b>47 810 346</b>	<b>50 132 648</b>					
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870					
% sinistres / primes acquises	77,82%	50,32%	45,63%	59,16%	40,30%	47,80%	52,03%					
<b>Inventaire 2018</b>												
Règlements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754	15 905 036				
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805	27 344 895				
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>56 081 585</b>	<b>36 904 859</b>	<b>37 673 043</b>	<b>47 456 458</b>	<b>32 976 079</b>	<b>46 896 362</b>	<b>51 456 559</b>	<b>43 249 931</b>				
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347				
% sinistres / primes acquises	76,36%	48,64%	44,85%	57,82%	38,61%	46,88%	53,40%	42,20%				
<b>Inventaire 2019</b>												
Règlements cumulés	52 894 147	33 407 035	34 175 848	43 311 303	27 717 159	29 366 142	46 094 137	29 808 650	19 685 589			
Provisions pour sinistres	3 107 204	3 295 386	3 190 525	3 360 582	3 988 280	14 014 517	12 717 149	20 328 802	37 382 518			
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>56 001 351</b>	<b>36 702 422</b>	<b>37 366 374</b>	<b>46 671 885</b>	<b>31 705 439</b>	<b>43 380 659</b>	<b>58 811 287</b>	<b>50 137 452</b>	<b>57 068 108</b>			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953			
% sinistres / primes acquises	76,25%	48,37%	44,48%	56,87%	37,12%	43,37%	61,03%	48,92%	46,01%			

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b>Inventaire 2020</b>												
Règlements cumulés	53 030 946	33 721 462	34 320 877	43 762 785	28 008 090	31 447 049	47 984 676	36 415 046	36 084 125	21 793 434		
Provisions pour sinistres	2 770 067	2 602 396	3 209 785	2 829 272	3 670 861	9 221 512	9 972 469	13 232 485	27 050 762	23 486 675		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>55 801 013</b>	<b>36 323 858</b>	<b>37 530 662</b>	<b>46 592 056</b>	<b>31 678 951</b>	<b>40 668 560</b>	<b>57 957 145</b>	<b>49 647 531</b>	<b>63 134 886</b>	<b>45 280 109</b>		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000		
% sinistres / primes acquises	75,98%	47,87%	44,68%	56,77%	37,09%	40,66%	60,15%	48,44%	50,90%	35,35%		
Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b>Inventaire 2021</b>												
Règlements cumulés	53 122 932	33 952 076	34 410 638	43 872 883	28 155 627	31 883 766	49 809 353	39 729 296	42 572 532	33 944 865	61 365 299	
Provisions pour sinistres	2 575 356	2 199 923	2 938 220	2 412 752	3 115 584	8 395 795	7 009 441	7 201 200	21 202 849	15 506 755	109 478 597	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>55 698 289</b>	<b>36 152 000</b>	<b>37 348 858</b>	<b>46 285 635</b>	<b>31 271 211</b>	<b>40 279 560</b>	<b>56 818 794</b>	<b>46 930 496</b>	<b>63 775 381</b>	<b>49 451 620</b>	<b>170 843 896</b>	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	
% sinistres / primes acquises	75,84%	47,65%	44,46%	56,40%	36,61%	40,27%	58,96%	45,79%	51,41%	38,60%	130,76%	
Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b>Inventaire 2022</b>												
Règlements cumulés	53 162 641	34 029 443	34 596 193	44 135 146	28 420 371	33 860 943	50 921 841	41 076 923	45 555 449	37 676 959	137 750 348	31 893 687
Provisions pour sinistres	2 511 737	1 717 095	2 420 665	1 601 482	3 013 612	5 079 552	5 005 061	4 442 578	15 135 958	11 763 045	65 910 315	40 960 622
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>55 674 378</b>	<b>35 746 538</b>	<b>37 016 858</b>	<b>45 736 628</b>	<b>31 433 982</b>	<b>38 940 495</b>	<b>55 926 902</b>	<b>45 519 500</b>	<b>60 691 406</b>	<b>49 440 003</b>	<b>203 660 663</b>	<b>72 854 309</b>
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184
% sinistres / primes acquises	75,80%	47,11%	44,07%	55,73%	36,80%	38,93%	58,04%	44,41%	48,93%	38,59%	155,88%	49,30%

## ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

(Exprimé en dinars tunisiens)

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		272 431,274	272 431,274
Revenu des participations		7 729 900,644	7 729 900,644
Revenu des autres placements		3 023 612,117	3 023 612,117
Autres revenus financiers		343 215,119	343 215,119
<b>Total produits des placements</b>	0,000	11 369 159,154	11 369 159,154
Intérêts		371 643,998	371 643,998
Frais externes		1 921 142,337	1 921 142,337
Autres frais			0,000
<b>Total charges des placements</b>	0,000	2 292 786,335	2 292 786,335



ANNEXE N°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance  
aux états financiers

LIBELLES	Raccorde ment
Primes acquises	
Primes émises	146 242 276,215
Variation des primes non acquises	1 543 908,153
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-127 426 455,401
Charges des provisions pour prestation et diverses	24 110 278,972
<b>Solde de souscription</b>	<b>44 470 007,939</b>
Frais d'acquisition	-10 858 377,614
Autres charges de gestion nettes	-18 244 760,139
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-29 103 137,752</b>
Produits nets de placements	7 022 380,787
Participations aux résultats	-2 864 058,837
<b>Solde financier</b>	<b>4 158 321,950</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-55 339 814,677
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	65 586 259,778
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-31 002 987,293
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	5 372 923,411
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-15 383 618,781</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>4 141 573,355</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Provisions pour primes non acquises clôture	33 581 315,856
Provisions pour primes non acquises ouverture	35 125 224,009
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	177 466 043,143
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	200 153 804,943
Autres provisions techniques clôture	2 840 906,337
Autres provisions techniques ouverture	3 095 684,668
<b>A déduire</b>	
Provisions devenues exigibles	

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

(Exprimé en dinars tunisiens)

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier 2022 avant affectation du résultat 2021	Affectation du Résultat 2021	Résultat 2022	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre 2022 avant affectation du résultat 2022
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 677 176,112	400 000,000					-302 751,198	2 774 424,914
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	80 482 151,864	6 020 850,000						86 503 001,864
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	2 058 515,074	-11 141,346						2 047 373,728
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponible	11 284 846,053	0,000						11 284 846,053
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	9 409 708,654		10 007 762,904					10 007 762,904
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
<b>Situation nette</b>	<b>139 817 630,236</b>	<b>6 409 708,654</b>	<b>10 007 762,904</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-302 751,198</b>	<b>146 522 641,942</b>
Dividendes versés		3 000 000,000						
Acomptes sur dividendes Prélevés								
Autres prélèvements								
<b>Distribution</b>		<b>3 000 000,000</b>						
<b>Affectation du Résultat 2020</b>		<b>9 409 708,654</b>						

# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « ASSURANCES CARTE »**

## **I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 437 900 107 dinars et un résultat net de l'exercice de 10 007 763 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE» au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Paragraphe d'observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers n° III « faits marquants » se rapportant au contrôle fiscal subis par la Société au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

A la date d'émission de ce rapport, les recours devant la justice et la commission de conciliation demeurent en cours. Ainsi, l'éventuel impact sur les comptes de la compagnie dépendra des issues définitives de ces actions

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements

ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 02 mai 2023**

**Les commissaires aux comptes**

**P/ F.M.B.Z. KPMG TUNISIE  
Emna Rachikou**

**P/Consulting and Financial Firm  
Walid BEN AYED**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

1. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 01 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
  
2. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 29 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
  
3. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 12 Aout 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
  
5. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 21 Novembre 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
  
6. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 19 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
  
7. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Février 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
  
8. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 14 Mars 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
  
9. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 380 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 27 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

10. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 23 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
11. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 100 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 30 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
12. Convention d'emprunt privé entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un emprunt souscrit par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 2 000 000 DT pour une période indéterminée, à partir du 28 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 9 % l'an.
13. Convention d'emprunt privé entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « CITE ». Il s'agit d'un emprunt souscrit par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 DT pour une période indéterminée, à partir du 27 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 9 % l'an.
14. Convention billet de trésorerie entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 3 000 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 27 décembre 2022 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9 %.

**II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022 (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COFITE-SICAF ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 193 990 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 16 Juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité,

courant l'exercice 2022.

2. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 25 Février 2019 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
3. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « IFM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
5. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
6. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.
7. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
8. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300

000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 18 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

9. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Décembre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
10. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «IFM». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 29 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
11. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
12. Convention de prêt entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « EL AMENA TAKAFUL ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 700 000 Dinars remboursable dans 5 ans, soit le 12 décembre 2026, et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
13. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2022 est de 12 450 Dinars.
14. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2022 est de 12 450 Dinars.
15. Convention de financement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE» et « UBCI Factoring ». Il s'agit d'un contrat de financement conclut pour un montant

de 20 000 000 Dinars à échéance le 25/01/2022, moyennant un taux de financement de TMM+2,5% et une commission d'affacturage de 0.5%. Cette dette a été totalement payée, courant l'exercice 2022.

16. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE Vie ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2022 est de 67 328 Dinars.
17. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2022 est de 40 949 Dinars.
18. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « MARE ALB ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « MARE ALB » au titre duquel, « MARE ALB » paye annuellement un montant de 92 743 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter du 01 Septembre 2024. Ce contrat prend effet à partir du 01 Septembre 2020 pour une période de deux ans renouvelables. Le produit constaté en 2022 est de 61 829 Dinars.

Il est à noter que depuis le 01 septembre 2022, aucun produit n'a été constaté quant à ce contrat et la résiliation y afférente n'est pas encore opérée.

19. Au 31/12/2022, le compte « Entreprises liées : compte courant SIDHET » affiche un solde débiteur de 605 063 Dinars.
20. Au 31/12/2022, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 12 372 Dinars.
21. Au 31/12/2022, le compte « Entreprises liées : compte courant SERENITY » affiche un solde débiteur de 7 147 Dinars.
22. Au 31/12/2022, le compte « Entreprises liées : compte courant UTIQUE GAZ » affiche un solde débiteur de 4 231 Dinars.

23. Au 31/12/2022, le compte « Entreprises liées : compte courant C.O.T.I.F S.I.C.A.R » affiche un solde débiteur de 72 Dinars.

### **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2022, des rémunérations nettes correspondant aux salaires et autres avantages, pour un montant de 478 978 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 112 500 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2022.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 02 mai 2023**

### **Les commissaires aux comptes**

**P/ F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Emna Rachikou**

**P/Consulting and Financial Firm**  
**Walid BEN AYED**

# TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2022

## I. Rapport sur l'audit des états financiers

### 1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Prudence Fund, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Prudence Fund au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux systèmes comptables des entreprises.

### 2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### 3-Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Rapport non communiqué.

#### **4- Responsabilités de la direction pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatifs , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsables de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn).

Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

## **2. Autres obligations légales et réglementaires**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

**1-** L'emprunt obligataire EO STB SUBORDONNE 2021-1 représentent 11,25% de l'actif net du FCP-Tunisian Prudence Fund . Ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

**2-** La durée de vie de fonds TPF étant arrivée a échéance, la société de gestion « UGFS » a publié au bulletin officiel n°6237 du 25 novembre 2020 du CMF, la décision de son conseil d'administration tenu le 26 octobre 2020 de proroger la durée de vie de Fonds et de la porter de 10 ans à 99 ans .

Tunis, le 28 Mars 2023

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**Foued AMIRI**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>	4-1	<b>1 230 415</b>	<b>1 606 845</b>
		305 202	349 290
a- Actions et droits rattachés		60 193	99 782
b- Titres OPCVM		865 020	1 157 773
c- Obligations et valeurs assimilées			
<b>AC 2- Placements monétaires et disponibilités</b>	4-2	<b>305 515</b>	<b>411 956</b>
		301 177	401 610
a- Placements monétaires		4 338	10 346
b- Disponibilités			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 535 931</b>	<b>2 018 801</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P1- Opérateurs créditeurs</b>	4-3	<b>7 220</b>	<b>7 582</b>
<b>P2- Autres créditeurs divers *</b>		<b>51</b>	<b>&lt;9&gt;</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 271</b>	<b>7 573</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1- Capital</b>	4-4	<b>1 472 642</b>	<b>1 942 104</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>56 018</b>	<b>69 124</b>
		31	16
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		55 987	69 108
b- Sommes distribuables de l'exercice			
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 528 659</b>	<b>2 011 228</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 535 931</b>	<b>2 018 801</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	4-5	88 477	74 442
a- Dividendes		20 507	20 693
b- Revenus des obligations et valeurs assimilés		67 970	53 749
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	4-6	5 084	23 759
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		93 561	98 201
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	4-7	(17 924)	(19 583)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		75 636	78 618
<b>CH 2- Autres charges</b>	4-8	(11 940)	(11 988)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		63 696	66 630
Régularisation du résultat d'exploitation		(7 710)	2 478
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>55 987</b>	<b>69 108</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 710	(2 478)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		43 665	11 850
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		12 806	13 673
Frais de négociation de titres		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>120 167</b>	<b>92 152</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	120 167	92 152
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	63 696	66 630
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	43 665	11 850
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 806	13 673
Frais de négociation de titres	0	0
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	(69 093)	(67 642)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(533 643)	27 940
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	510 500	1 182 300
- Régularisation des sommes non distribuables	3 973	(33 280)
- Régularisation des sommes distribuables	10 217	19 888
<b>Rachats</b>		
- Capital	(1 034 800)	(1 153 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 607)	29 942
- Régularisation des sommes distribuables	(17 927)	(17 410)
- Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(482 569)</b>	<b>52 451</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	2011 228	1 958 777
En fin de l'exercice	<b>1 528 659</b>	<b>2 011 228</b>
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	19 905	19 617
En fin de l'exercice	14 662	19 905
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,260</b>	<b>101,041</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,62%</b>	<b>4,65%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS**

### **1- PRESENTATION DU FONDS**

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Le FCP Tunisian Prudence Fund est un Fonds de distribution.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents**

Les éléments de portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu

est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2022.

### **3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisé comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires »

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### Note 4-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à **1 230 415 dinars** et se détaille comme suit :

	CODE ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/202 2	% Actif net	% Actif
<b>Actions et droits rattachés</b>			<b>349 642</b>	<b>305 185</b>	<b>19,96%</b>	<b>19,87%</b>
Artes	TN0007300015	5 784	47 366	30 048	1,97%	1,96%
Carthage Cement	TN0007400013	27 416	63 125	51 542	3,37%	3,36%
Cellcom	TN0007590011	9 270	72 115	31 518	2,06%	2,05%
Hannibal Lease	TN0007310139	13 495	83 732	59 378	3,88%	3,87%
SAM	TN0007740012	10 897	42 928	30 686	2,01%	2,00%
Sotumag	TN0006580013	17 764	33 123	90 135	5,90%	5,87%
Sotipapier	TN0007630015	1 859	7 254	11 879	0,78%	0,77%

<b>Droits</b>		-	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DA HL 37/100 2020</b>	TN0007310519	9	14	14	0,00%	0,00%
<b>DA SAM 1/5 2020</b>	TN0007740038	4	2	3	0,00%	0,00%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		-	<b>809 155</b>	<b>865 020</b>	<b>56,59%</b>	<b>56,32%</b>
BTA 6,3% 03-2026	TN0008000580	100	92 200	101 371	6,63%	6,60%
BTA 6,3% 03-2026	TN0008000580	100	92 100	101 329	6,63%	6,60%
BTA 6,3% 03-2026	TN0008000580	151	139 675	153 126	10,02%	9,97%
BTA 6% 10-2023	TN0008000630	50	46 540	50 148	3,28%	3,27%
BTA 6% 04-2024	TN0008000366	160	153 840	164 672	10,77%	10,72%
BTA 6,7% 04-2028	TN0008000572	100	94 800	101 512	6,64%	6,61%
EO STB SUBORDONNE 2021-1	TNWQS0MZ65V8	1 700	170 000	172 010	11,25%	11,20%
EO WIFAK 2019 -1 B	TN0007200181	500	20 000	20 852	1,36%	1,36%
<b>Titres OPCVM</b>		-	<b>64 038</b>	<b>60 193</b>	<b>3,94%</b>	<b>3,92%</b>
UGFS Islamic Fund	TN5T4S8HSQQ0	100	10 000	6 105	0,40%	0,40%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		86	13 032	13 034	0,85%	0,85%
UGFS BONDS FUND	TN59BIAT0001004	3 226	41 005	41 054	2,69%	2,67%
<b>TOTAL</b>			<b>1 222 851</b>	<b>1 230 415</b>	<b>80,49%</b>	<b>80,11%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur la poste « portefeuille-titre » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u> <u>nets</u>	<u>values</u> <u>latentes</u>	<u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2021</u></b>	<b>1 634 141</b>	<b>35 917</b>	<b>(63 277)</b>	<b>1 606 781</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions cotées	0			0	10 265
BTA	0		0	0	
Obligations de sociétés	0			0	
Titres OPCVM	162 635			162 635	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Actions côtées	(91 793)			(91 793)	0
Obligations de sociétés	(281 760)			(281 760)	
BTA	0			0	
Titres OPCVM	(200 372)			(200 372)	2 541
<b>* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>					
Actions côtées			18 820	18 820	
Bons de trésor assimilables (BTA)			28 687	28 687	
Titres OPCVM			(3 843)	(3 843)	
<b>* <u>Intérêts courus</u></b>					
<b><u>Variation des coupons</u></b>					
<b><u>Variation des intérêts courus</u></b>					
		(8 739)		(8 739)	
<b>* <u>Intérêts courus</u></b>					
				0	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2022</u></b>	<b>1 222 850</b>	<b>27 178</b>	<b>(19 612)</b>	<b>1 230 415</b>	<b>12 806</b>

**Note 4-2 : Placements monétaires et disponibilités**

		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Placements monétaires		301 177	401 610
Disponibilités		4 338	10 346
<b>TOTAL</b>	<b>(1)</b>	<b>305 515</b>	<b>411 956</b>

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2022 à **305 515 dinars**, se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2022</b>	<b>% Actif net</b>	<b>% Actif</b>
<b>Placements monétaires</b>		<b>300 980</b>	<b>301 177</b>	<b>19,70%</b>	<b>19,61%</b>
PL ATTIJARI ECH 20/01/2023 AU TAUX	1	150 980	151 041	9,88%	9,83%
MOUDHARBA BL 90 JOURS ECH 21-03-2023 AU TAUX 8,27%	50	50 000	50 100	3,28%	3,26%
MOUDHARBA BL 90 JOURS ECH 30-03-2023 AU TAUX 8,27%	150	100 000	100 036	6,54%	6,51%
<b>Disponibilités</b>	<b>-</b>	<b>4 338</b>	<b>4 338</b>	<b>0,28%</b>	<b>0,28%</b>
Banque		4 338	4 338	0,28%	0,28%
<b>TOTAL</b>		<b>305 318</b>	<b>305 515</b>	<b>19,99%</b>	<b>19,89%</b>

**Note 4-3 : Opérateurs créditeurs**

		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)	<b>(1)</b>	6 620	6 982
Compte du Dépositaire (BIAT)		600	600
		<b>7 220</b>	<b>7 582</b>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Rémunération de gestion	3 621	3 983
Charges administratives	2 999	2 999
	<b>6 620</b>	<b>6 982</b>

**Note 4-4: Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

**Capital au 31/12/2021**

Montant	1 942 104
Nombre de parts émises	19 905
Nombre de copropriétaires	7

**Souscriptions réalisées**

Montant	510 500
Nombre de parts émises	5 105
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

**Rachats effectués**

Montant	1 034 800
Nombre de parts rachetées	10 348
Nombre de copropriétaires sortants	2

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	43 665
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 806
Régularisation des sommes non distribuables	(1 634)
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0

**Capital au 31/12/2022**

Montant	1 472 642
Nombre de parts	14 662
Nombre de copropriétaires	6

**Note 4-5 : Revenus du portefeuille -titres :**

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Revenus des actions	20 507	20 693
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	67 970	53 749
<b>Total</b>	<u>88 477</u>	<u>74 442</u>

**Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :**

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Revenus des billets de trésorerie	61	2 170
Revenus autres placements	4 539	20 976
Revenue compte de dépôt	484	613
<b>Total</b>	<u>5 084</u>	<u>23 759</u>

**Note 4-7 : Charges de gestion des placements**

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	15 541	17 193
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 384	2 390
<b>Total</b>	<u>17 924</u>	<u>19 583</u>

**Note 4-8 : Autres charges**

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Frais administratifs	11 900	11 900
Autres charges	40	88
<b>Total</b>	<u>11 940</u>	<u>11 988</u>

## 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 5.1- Données par part et ratios pertinents

<b>Données par part</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Revenus des placements	6,381	4,933	5,185	5,646	5,627	5.854
Charges de gestion des placements	(1,222)	(0,984)	(1,031)	(1,032)	-1,063	(1.14)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>5,159</b>	<b>3,950</b>	<b>4,154</b>	<b>4,614</b>	<b>4.564</b>	<b>4.714</b>
Autres charges	(0,814)	(0,602)	(0,610)	(0,572)	(0.499)	(0.473)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,344</b>	<b>3,347</b>	<b>3,544</b>	<b>4,042</b>	<b>4.066</b>	<b>4.241</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,526)	(0,124)	(0,096)	(0,141)	(0.348)	(0.597)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,818</b>	<b>3,472</b>	<b>3,448</b>	<b>3,900</b>	<b>3.718</b>	<b>3.644</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2,978	0,595	2,289	(3,447)	1.454	(2.574)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,873	0,687	(0,029)	0,806	1.69	0.397
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0.000	0.000
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>3,852</b>	<b>1,282</b>	<b>2,260</b>	<b>(2,642)</b>	<b>3,144</b>	<b>(2,177)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>8,196</b>	<b>4,630</b>	<b>5,804</b>	<b>1,400</b>	<b>7.209</b>	<b>2.064</b>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0.000	0.000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>3,852</b>	<b>1,282</b>	<b>2,260</b>	<b>(2,642)</b>	<b>3.144</b>	<b>(2,177)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,979)	(0,116)	(0,142)	0,331	0.003	0.445
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>2,873</b>	<b>1,166</b>	<b>2,118</b>	<b>(2,311)</b>	<b>3.147</b>	<b>(1,732)</b>
Distribution de dividendes	3,472	3,448	3,901	3,717	3.644	3.341
<b>Valeur liquidative</b>	<b>104,260</b>	<b>101,041</b>	<b>99,851</b>	<b>98,186</b>	<b>100.313</b>	<b>97.093</b>

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Charges de gestion des placements/ANM *	1,21%	0,99%	1.01%	0.97%	1,05%	1,14%
Autres charges /ANM *	0,81%	0,60%	0.60%	0,54%	0 ,49%	0,47%
Résultat distribuable de l'exercice/ANM *	3,79%	3,48%	3.46%	3,79%	4.03%	4.23 %
<b>Actif net Moyen</b>	<b>1 481 322</b>	<b>1 985 002</b>	<b>2 007 343</b>	<b>2 232 466</b>	<b>2 422 700</b>	<b>2 517 879</b>

\*ANM : **Actif net Moyen**

Les ratios antérieurs à l'exercice 2017 ont été retraités pour les besoins de comparaison

### **5.2 Transactions avec les parties liées**

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **27 441 DT TTC** et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Commission de gestion	15 541	17 193
Frais administratifs	11 900	11 900
	<b>27 441</b>	<b>29 093</b>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice s'élève à **2 384 DT TTC**

## **SICAV BH CAPITALISATION**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 Mars 2023**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 09 Mars 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH CAPITALISATION » pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **20 330 968**, un actif net de D : **20 019 590** et un bénéfice de la période de D : **287 677**.

#### **Responsabilité de la Direction**

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

#### **Conclusion**

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH CAPITALISATION » arrêtés au 31 Mars 2023, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Vérifications spécifiques**

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 81,16% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 18,83% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations quant au respect par la « SICAV BH CAPITALISATION » des dispositions du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001

Tunis, le 30 Avril 2023

**Le commissaire aux comptes**  
**ProAudit**

**Mme Sana JAMOSSI**

**BILAN**  
**au 31 Mars 2023**  
(unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b>AC - 1 Portefeuille-titres</b>	<b>3 - 1</b>	<b>16 500 613</b>	<b>9 188 357</b>	<b>14 996 339</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		591 423	313 020	326 765
b- Obligations et valeurs assimilées		15 909 190	8 875 337	14 669 574
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>3 827 903</b>	<b>8 951 552</b>	<b>5 280 509</b>
a- Placements monétaires	<b>3 - 2</b>	1 489 728	8 624 716	4 357 033
b- Disponibilités		2 338 175	326 836	923 476
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3 - 3</b>	<b>2 452</b>	<b>5 796</b>	<b>45 998</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>20 330 968</b>	<b>18 145 705</b>	<b>20 322 846</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3 - 4</b>	34 980	33 608	37 973
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3 - 5</b>	276 398	358 424	261 486
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>311 378</b>	<b>392 032</b>	<b>299 459</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3 - 6</b>	<b>18 680 957</b>	<b>16 663 855</b>	<b>18 961 790</b>
<b>CP- 2 Sommes capitalisables</b>		<b>1 338 633</b>	<b>1 089 818</b>	<b>1 061 597</b>
<b>a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (*)</b>	<b>3 - 7</b>	<b>1 045 359</b>	<b>869 261</b>	-
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		1 061 597	896 345	-
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		(16 238)	(27 084)	-
<b>b- Sommes capitalisables de la période</b>	<b>3 - 7</b>	293 274	220 557	1 061 597
<b>ACTIF NET</b>		<b>20 019 590</b>	<b>17 753 673</b>	<b>20 023 387</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>20 330 968</b>	<b>18 145 705</b>	<b>20 322 846</b>

(\*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2023  
(Unité en TND)

	Notes	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u></b>	4-1	284 352	142 294	814 337
a- Dividendes		-	-	15 428
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		284 352	142 294	798 909
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires (*)</u></b>	4-2	47 914	134 520	442 225
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>332 266</b>	<b>276 814</b>	<b>1 256 562</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	4-3	34 980	33 608	143 438
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>297 286</b>	<b>243 206</b>	<b>1 113 124</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	4-4	18 305	16 122	70 129
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>278 981</b>	<b>227 084</b>	<b>1 042 995</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		14 293	(6 527)	18 602
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b>293 274</b>	<b>220 557</b>	<b>1 061 597</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		(14 293)	6 527	(18 602)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		8 696	3 118	1 492
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	(266)	(266)
* Frais de négociation des titres		-	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>287 677</b>	<b>229 936</b>	<b>1 044 221</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2023**  
**(Unité en TND)**

	<i>Période du 01/01/2023 au 31/03/2023</i>	<i>Période du 01/01/2022 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01/2022 au 31/12/2022</i>
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>287 677</u></b>	<b><u>229 936</u></b>	<b><u>1 044 221</u></b>
a- Résultat d'exploitation	278 981	227 084	1 042 995
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	8 696	3 118	1 492
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-	(266)	(266)
d- Frais de négociation des titres	-	-	-
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	-
<b><u>AN 3 - Transactions sur le capital</u></b>			
<b>a- Souscriptions</b>	<b>2 674 105</b>	<b>1 858 730</b>	<b>11 841 900</b>
* Capital	7 174 700	5 302 000	33 032 000
* Régularisation des sommes non capitalisables	(4 531 883)	(3 453 060)	(21 515 944)
* Régularisation des sommes capitalisables	31 288	9 790	325 844
<b>b- Rachats</b>	<b>2 965 579</b>	<b>2 411 641</b>	<b>10 939 382</b>
* Capital	8 006 500	6 868 500	30 496 200
* Régularisation des sommes non capitalisables	(5 057 916)	(4 473 176)	(19 864 060)
* Régularisation des sommes capitalisables	16 995	16 317	307 242
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(3 797)</b>	<b>(322 975)</b>	<b>1 946 739</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>			
a- En début de période	20 023 387	18 076 648	18 076 648
b- En fin de période	20 019 590	17 753 673	20 023 387
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a- En début de période	543 795	518 437	518 437
b- En fin de période	535 477	502 772	543 795
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>37,386</b>	<b>35,312</b>	<b>36,822</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>6,22%</b>	<b>5,16%</b>	<b>5,60%</b>

## **Notes aux états financiers trimestriels**

**(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

### **PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION**

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

#### **1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels**

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2023 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

#### **2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

- Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2-2 Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### 2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### 2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3- Note sur le bilan :

### 3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.03.2023	% actif	% actif net	Note / garantie
<b>Obligations et valeurs assimilées :</b>			<b>15 331 706</b>	<b>15 909 190</b>	<b>78,25%</b>	<b>79,47%</b>	
<b>Titres émis par le Trésor :</b>			<b>9 000 000</b>	<b>9 348 107</b>	<b>45,98%</b>	<b>46,69%</b>	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	5 000	500 000	526 424	2,59%	2,63%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	15 000	1 500 000	1 563 071	7,69%	7,81%	
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	5 000	500 000	501 365	2,47%	2,50%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHxz8T348	10 000	1 000 000	1 028 492	5,06%	5,14%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	10 000	1 000 000	1 058 979	5,21%	5,29%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	529 715	2,61%	2,65%	

EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	7 500	750 000	780 279	3,84%	3,90%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	7 500	750 000	780 049	3,84%	3,90%	
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	7 500	750 000	781 088	3,84%	3,90%	
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	7 500	750 000	780 697	3,84%	3,90%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	2 500	250 000	256 703	1,26%	1,28%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	2 500	250 000	256 902	1,26%	1,28%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	3 000	300 000	302 496	1,49%	1,51%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	2 000	200 000	201 847	0,99%	1,01%	
<b>Titres émis par des sociétés :</b>			<b>6 331 706</b>	<b>6 561 083</b>	<b>32,27%</b>	<b>32,77%</b>	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	TN0007780067	4 000	240 000	256 375	1,26%	1,28%	AAA.TN
AMEN BANK SUB 2020-03	TN0003400660	6 300	378 000	381 582	1,88%	1,91%	
AMEN BANK 2009 (B)	TN0003400355	5 000	66 470	68 584	0,34%	0,34%	
AMEN BANK SUB 2021-1	TN0003400686	4 000	400 000	428 807	2,11%	2,14%	
ATB SUB 2017	TN0003600640	2 500	100 000	100 339	0,49%	0,50%	
ATL SUB 2017	TN0004700712	3 000	120 000	123 470	0,61%	0,62%	BB
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	7 000	700 000	705 799	3,47%	3,53%	BBB+
BH 2009	TN0001900844	5 000	76 503	77 312	0,38%	0,39%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	TN0001901032	1 500	30 000	32 066	0,16%	0,16%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	TN0001901081	550	7 333	7 347	0,04%	0,04%	
BNA SUB 2017-1	TN0003100716	1 000	40 000	42 052	0,21%	0,21%	
BNA SUB 2018-1 TV	TN0003100765	16 670	333 400	348 925	1,72%	1,74%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	TN000130065	3 000	60 000	60 655	0,30%	0,30%	
BIAT SUB 2022-1 CD TV	TN0000000000	15 000	1 500 000	1 600 073	7,87%	7,99%	BB
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	TN0004201471	2 000	100 000	102 693	0,51%	0,51%	BBB-
HL 2017-3	TN0007310444	3 000	120 000	121 410	0,60%	0,61%	BB+
HL 2022-01	TN77U54Q5NV3	6 000	480 000	480 705	2,36%	2,40%	BB+
HL 2020-02	TN0007310543	2 000	120 000	123 875	0,61%	0,62%	
HL 2020-03	TN0007310550	3 000	180 000	182 520	0,90%	0,91%	BB+
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	2 000	200 000	200 235	0,98%	1,00%	
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	3 000	300 000	300 317	1,48%	1,50%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	TN0002601201	4 000	240 000	259 332	1,28%	1,30%	
TL 2017-1	TN0002101962	3 000	120 000	126 113	0,62%	0,63%	BBB+
TLF 2020 CA TF	TN0002102143	3 000	180 000	182 507	0,90%	0,91%	
TLF SUB 2021	TNZSBU7F6WY7	3 000	240 000	247 990	1,22%	1,24%	BB+
<b>Titres OPCVM :</b>			<b>591 423</b>	<b>591 423</b>	<b>2,91%</b>	<b>2,95%</b>	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	TN0001900752	5 560	591 423	591 423	2,91%	2,95%	
<b>Total Général</b>			<b>15 923 129</b>	<b>16 500 613</b>	<b>81,16%</b>	<b>82,42%</b>	

### 3-2 Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **1 489 728** dinars au 31-03-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2023	% Actif	Emetteur
<b>Certificats de Dépôt</b>					<b>499 000</b>	<b>499 500</b>	<b>2,46%</b>	
CD270323/060423CUN	TN1GTMVT2HE4	1	10	9,02	499 000	499 500	2,46%	BH BANK
<b>Billet de trésorerie</b>					<b>980 012</b>	<b>990 228</b>	<b>4,87%</b>	
BDT140223/150523 AMELMICRO	TN2YMOZ6HY42	20	90	10,25	980 012	990 228	4,87%	Amel Micro finance
<b>total</b>					<b>1 479 012</b>	<b>1 489 728</b>	<b>7,33%</b>	

### 3-3 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **2 452** dinars au 31-03-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Autres créances	548	548	548
Agios Crédeurs à encaisser	1 904	1 208	2 074
Intérêts intercalaires encaissés d'avance	4 040	4 040	-
Annuité EO BH 2009 échue à encaisser	-	-	43 376
<b>Total</b>	<b>2 452</b>	<b>5 796</b>	<b>45 998</b>

### 3-4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **34 980** dinars au 31-03-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire à payer	23 320	22 405	25 315
Rémunération du distributeur à payer	4 664	4 481	5 063
Rémunération du dépositaire à payer	6 996	6 722	7 595
<b>Total</b>	<b>34 980</b>	<b>33 608</b>	<b>37 973</b>

### 3-5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2023 à **276 398** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Solde des souscriptions/Rachats	20 036	111 496	-
Jetons de présence	23 373	15 865	18 750
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	1 570	1 520	1 697
Etat retenues à la source	539	434	17
Honoraires CAC à payer	5 681	1 705	15 798
Rémunération du Directeur Général	167	167	167

TCL à payer	253	2 458	278
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
<b>Total</b>	<b>276 398</b>	<b>358 424</b>	<b>261 486</b>

### 3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-03-2023 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 31-12-2022</u></b>	
Montant	18 961 790
Nombre de titres	543 795
Nombre d'actionnaires	255
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant (en nominal)	7 174 700
Nombre de titres émis	71 747
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant (en nominal)	(8 006 500)
Nombre de titres rachetés	(80 065)
<b><u>Autres mouvements</u></b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 696
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non capitalisables	542 271
<b><u>Capital au 31-03-2023</u></b>	
Montant	18 680 957
Nombre de titres	535 477
Nombre d'actionnaires	256

### 3-7 Notes sur les sommes capitalisables :

Le solde de ce poste au 31-03-2023 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	1 042 995	18 602	(16 238)	1 045 359
Exercice en cours	278 981		14 293	293 274

(\*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

#### **4 - Note sur l'état de résultat :**

##### **4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Mars 2023 la somme de **284 352** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2023 au 31/03/2023	01/01/2022 au 31/03/2022	01/01/2022 au 31/12/2022
Dividendes	-	-	15 428
Revenus des obligations & valeurs assimilées	284 352	142 294	798 909
<b>Total</b>	<b>284 352</b>	<b>142 294</b>	<b>814 337</b>

##### **4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Mars 2023 la somme de **47 914** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2023 au 31/03/2023	01/01/2022 au 31/03/2022	01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus de certificats de dépôt	26 276	42 062	192 351
Intérêts sur comptes à terme	3 612	91 047	208 211
Revenus de Billets de trésorerie	16 122	-	29 531
Intérêts sur Dépôts à vue	1 904	1 411	12 132
<b>Total</b>	<b>47 914</b>	<b>134 520</b>	<b>442 225</b>

##### **4-3- Charges de gestion des placements :**

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Mars 2023 à **34 980** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2023 au 31/03/2023	01/01/2022 au 31/03/2022	01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire (a)	23 320	22 405	95 625
Rémunération du dépositaire	6 996	6 722	28 688
Rémunération du distributeur	4 664	4 481	19 125
<b>Total</b>	<b>34 980</b>	<b>33 608</b>	<b>143 438</b>

- : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an.

#### 4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Mars 2023 à **18 305** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2023 au 31/03/2023	01/01/2022 au 31/03/2022	01/01/2022 au 31/12/2022
	Redevances CMF	4 664	4 481
Honoraires commissaires aux comptes	7 309	3 104	19 097
Jetons de présence	4 623	4 615	26 250
Rémunération du Directeur Général (*)	500	500	2 000
TCL	805	3 221	3 440
Autres charges	4	1	17
Contribution sociale de solidarité	400	200	200
<b>Total</b>	<b>18 305</b>	<b>16 122</b>	<b>70 129</b>

(\*) Rémunération à déduire des frais de gestion du gestionnaire.

#### 5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net soit :  $34\,980 / 18\,947\,485 = 0,18\%$
- Autres charges / actif net soit :  $18\,305 / 18\,947\,485 = 0,10\%$

#### 6- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

• La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.

- La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
  - De conserver les titres et les fonds de la société.
  - D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.